



HAL
open science

Des violences de masse et des femmes : enquête au temps des campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient

Isabelle Pimouguet-Pédarros

► To cite this version:

Isabelle Pimouguet-Pédarros. Des violences de masse et des femmes : enquête au temps des campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient. *Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique*, 2022, 37, pp.59-110. 10.4000/kentron.6074 . hal-04268609

HAL Id: hal-04268609

<https://hal.science/hal-04268609v1>

Submitted on 5 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Des violences de masse et des femmes : enquête au temps des campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient

Isabelle Pimouguet-Pédarros



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/kentron/6074>

DOI : 10.4000/kentron.6074

ISSN : 2264-1459

Éditeur

Presses universitaires de Caen

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2022

Pagination : 59-110

ISBN : 978-2-38185-182-2

ISSN : 0765-0590

Ce document vous est fourni par Nantes Université



Référence électronique

Isabelle Pimouguet-Pédarros, « Des violences de masse et des femmes : enquête au temps des campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient », *Kentron* [En ligne], 37 | 2022, mis en ligne le 20 janvier 2023, consulté le 05 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/kentron/6074> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/kentron.6074>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

DES VIOLENCES DE MASSE ET DES FEMMES : ENQUÊTE AU TEMPS DES CAMPAGNES D’ALEXANDRE EN GRÈCE ET EN ORIENT

L’intitulé de cet article fait écho à l’ouvrage publié par Cécile Dauphin et Arlette Farge sous le titre *De la violence et des femmes* dans lequel sont examinées les violences perpétrées par et sur les femmes de l’Antiquité à nos jours¹. Notre propos est plus circonscrit : il s’agit d’interroger le traitement des femmes en temps de guerre dans un contexte spécifique, celui des violences de masse – concept moderne récemment apparu dans le champ des sciences sociales qui permet d’intégrer sous une seule et même expression différentes formes de violences exercées contre des groupes de non-combattants, voire des communautés tout entières². Ce terme renvoie à la mise à sac des villes et des villages, au pillage des territoires, à la destruction des cités, mais aussi à des violences physiques touchant des populations sans défense ou n’étant pas en situation de se défendre. Cette dissymétrie dans le rapport de force entraîne différents modes d’action destinés à porter durablement atteinte aux personnes et à leurs biens, de manière massive et généralisée, concomitante ou échelonnée dans le temps (meurtres, viols, captivité, déportation, asservissement)³.

Or les femmes demeurent l’objet principal des violences de masse ; elles assument une place déterminante dans le cœur vulnérable du groupe, avec les enfants, et les vieillards qui sont à leurs côtés, ce qui réduit leur capacité d’agir et les expose plus particulièrement à la force brutale – d’autant plus lorsqu’elles incarnent, avec les hommes auxquelles elles sont liées, la figure de l’ennemi⁴ ; l’asservissement n’est plus,

-
1. Dauphin & Farge 1997.
 2. C’est ce terme, considéré comme le plus neutre et le plus général, qui a été retenu par les membres du programme international d’encyclopédie en ligne créé en 2008 par Jacques Sémelin. Pour des définitions, voir Guilaïne & Sémelin 2016, 15-16 ; Baker 2021. Voir aussi Grenke 2011.
 3. Voir, pour la question du temps de la violence (concomitante ou échelonnée), la présentation, par Jacques Sémelin, du projet de l’encyclopédie en ligne des violences de masse (online Encyclopedia of mass Violence : <http://massviolence.org>) sur la page d’accueil du site <https://www.sciencespo.fr/cei/fr/content/encyclopedie-en-ligne-des-violences-de-masse-online-encyclopedia-mass-violence>.
 4. Sur les femmes incarnant la figure de l’ennemi, voir Quinte-Curce, IX, 5, 9 (Malle T1 / 23). *N.B.* : la lettre T renvoie aux tableaux figurant en annexes du présent article.

dans ces conditions, la seule forme de traitement réservée aux femmes, ces dernières pouvant, à l'instar des hommes, être purement et simplement massacrées. Il faut cependant noter que si le massacre des individus est le plus sûr moyen d'annihiler le groupe, le corps des femmes présente un enjeu aux multiples nuances, qu'il soit violé, mis en captivité ou à disposition du vainqueur⁵.

Pour mener la réflexion, nous avons choisi de porter notre attention sur les campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient⁶, qui furent marquées au plan militaire par des assauts contre des cités, des attaques surprises contre des groupes humains sans défense, des destructions massives de villes et de villages pouvant s'étendre à tout un territoire. Ainsi, sur la quarantaine de sièges menés par le roi entre 335 et 324, près d'une trentaine se soldèrent par des massacres et l'asservissement d'une partie de la population⁷. Cette période pose donc de manière privilégiée la question des violences de masse et du traitement réservé aux femmes⁸. Quinte-Curce, à ce propos, fait état d'un message adressé par Darius à Alexandre à la suite de la mort de son épouse :

Tu me hais sans que je t'ai provoqué ; mais admettons que, me déclarant la guerre, tu aies le droit pour toi ! Fallait-il que tu la fisses aussi contre les femmes⁹ ?

-
5. Les travaux de Kathy L. Gaca ou, plus récemment, de Jennifer Martinez Morales sur les violences sexuelles, l'esclavage et la captivité des femmes en contexte guerrier, marquent un intérêt nouveau pour ces questions. Leurs analyses, qui portent principalement sur le monde grec classique, apportent un nouvel éclairage sur les bouleversements sociaux induits par le fait militaire. Voir Gaca 2010-2011 et 2011 ; Martinez Morales 2015, chap. 5. Sur les violences sexuelles en général, voir Deacy & Pierce 1997 ; Omitowoju 2002 ; Boehringer & Sebillotte Cuchet 2015 ; Boehringer 2016 ; Bodiou *et al.* 2016 ; Damet 2019. On peut regretter, avec Bucaille 2013, 9, qu'il n'y ait pas plus de liens entre les *Conflict Studies* et les *Gender Studies*. On peut toutefois citer pour la période antique Payen 2004, Trévisi & Nivet 2010 et Fabre-Serris & Keith 2015. La journée d'étude organisée en 2021 par Annie Allély dans le cadre du programme Parabainô a permis également d'ouvrir la réflexion dans ce sens pour les mondes grec et romain (à paraître dans la *Revue internationale d'histoire militaire ancienne* [= *HiMA*], t. XI, 2022). La communication que nous y avons présentée sur les viols en temps de guerre a d'ailleurs constitué l'amorce du présent article. Voir Pimouguet-Pédarros à paraître a. Enfin, pour des travaux portant sur le corps et/ou la violence dans l'Antiquité, voir Beltrametti 2004 ; Gherchanoc 2015 ; Fagan *et al.* 2020.
 6. Sur les campagnes d'Alexandre en Grèce et en Orient, voir Briant 1987, 2002 et 2005 ; Bosworth 1988 ; Antonetti & Biagi 2017 ; Billows 2018.
 7. Il s'agit là d'un chiffre approximatif, les sources ne permettant pas de comptabiliser tous les sièges menés par le roi, notamment dans les régions les plus orientales.
 8. Cela ne veut pas dire que les violences de masse impliquant les femmes n'aient pas existé au V^e siècle, même si force est de constater le silence des sources ou la pauvreté des informations sur le sujet. Voir Wilgaux à paraître.
 9. Quinte-Curce, IV, 4. Les traductions proviennent de la CUF, sauf pour Arrien, *Anabase* (éditions de Minuit, trad. P. Savinel) ; Polyen, *Stratagèmes*, VIII, XL (trad. <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/polyen/index.htm>).

Et Alexandre de répondre :

Je n'ai pas coutume de faire la guerre contre des prisonniers et des femmes : il faut qu'on ait des armes pour que je hâisse¹⁰.

Sont ici bien différenciés les prisonniers qui, du point de vue du droit des conflits armés, renvoient aux populations désarmées et les femmes qui, avec les autres civils, font partie des populations non armées¹¹. Cet échange renvoie donc à un usage de la guerre selon lequel il convenait de ne pas porter atteinte à ces deux catégories de population¹². Or d'autres textes (tableaux 1 et 3 en annexes) montrent qu'Alexandre, en dépit des positions de principe qui lui sont prêtées, semble avoir peu respecté cet usage. Mais, en tout état de cause, les textes visent surtout à rendre compte de l'expérience des Macédoniens face à leurs ennemis, grecs ou barbares ; en effet, ce sont les modes d'action qui sont mis en avant, voire les émotions (colère, haine) susceptibles de justifier le recours à la force absolue ; il est peu question du vécu des non-combattants. Seules les sources relatives au siège de Thèbes tendent à rendre perceptibles les maux éprouvés par ces derniers et participent, de fait, à la création d'une mémoire de l'événement. Pour autant, il n'y a pas eu de la part des historiographes d'Alexandre, pas plus que de celle des auteurs tardifs auxquels on doit ces mises en récit¹³, une volonté d'occultation, de dissimulation : les massacres et les réductions en esclavage sont *dits* et parfois même dénoncés. Ces faits font donc partie intégrante de la construction narrative, et ce bien qu'ils soient rarement

10. Quinte-Curce, IV, 11.

11. Bien que le terme de « civils » n'apparaisse dans le droit des conflits armés qu'à partir de la Première Guerre mondiale, on le reprend ici, car il est opérant pour le monde grec antique : les civils sont les femmes, les enfants (ceux qui ne sont pas encore en âge de porter les armes), les vieillards (traduction la plus fréquente qui renvoie en réalité aux hommes qui ne sont plus en âge de porter les armes). Aux femmes, aux enfants et aux vieillards, s'ajoutent les malades et les infirmes. Cet ensemble forme la masse des non-combattants / populations non armées, qu'il convient de différencier des prisonniers / populations désarmées. Sur les civils dans la guerre de siège, voir Dowdall & Horne 2018.

12. Sur les lois de la guerre chez les Grecs anciens, voir Lanni 2008. Voir aussi Pimouguet-Pédarros 2021a.

13. Ces auteurs tardifs sont principalement Diodore de Sicile (I^{er} s. av. J.-C.), Arrien (II^e s. ap. J.-C.), Plutarque (I^{er} / II^e s. ap. J.-C.), Polyen (II^e s. ap. J.-C) et, de langue latine, Quinte-Curce (I^{er} s. ap. J.-C.). Ils n'insistent pas sur les mêmes faits, ni sur les mêmes aspects de la personnalité d'Alexandre en raison de l'utilisation de sources différentes, toutes contemporaines de l'époque d'Alexandre : mémoires du Macédonien Ptolémée, compagnon d'armes du roi en Orient, ou d'Aristobule de Cassandreia, *Histoire d'Alexandre* de Clitarque d'Alexandrie ou de Callisthène d'Olynthe ou encore *Alexandropédie* d'Onésicrite. Alors que Ptolémée centre son récit sur les actions militaires du roi et donne une version « réaliste » de la conquête, Clitarque, qui écrit pourtant à la même époque, « ne trace pas l'histoire d'un roi, mais la geste d'un héros » (voir Goukowsky 1978, 139). Arrien et Plutarque se sont fondés sur Ptolémée et Aristobule, alors que Diodore et Quinte-Curce se sont appuyés principalement sur Clitarque et Callisthène.

détaillés. On note aussi des différences dans la façon de traiter un même événement ; ainsi, alors qu'Arrien fournit peu d'éléments sur le sort des populations civiles, Quinte-Curce apporte des précisions assorties de jugements de valeur. De plus, il est des événements pour lesquels on dispose de versions discordantes, voire contradictoires : ainsi, concernant la capitale des Malles, Arrien fait mention d'un massacre étendu aux femmes et aux enfants alors que Diodore passe sous silence cette information (T1/23) ; on peut aussi faire mention des Mardes, dont on ne sait s'ils furent réellement massacrés ou seulement menacés d'être tués avec leurs femmes et leurs enfants (T1/7).

Que dire à présent des femmes aux prises avec l'armée d'Alexandre ? Elles sont, pour les unes, issues de cités grecques ou hellénisées, pour les autres de communautés barbares. Elles sont mentionnées de manière explicite dans près d'une dizaine de sièges ; elles apparaissent alors sous le vocable générique de *gunaikes* (γυναῖκες) qui indique, pour les unes comme pour les autres, leur condition de femmes libres (T1/1-3, 5, 7, 11, 13, 17, 20, 23). Très rares sont celles qui sont nommées ou individualisées (T3/1, 17). Dans les cas où leur présence est déduite ou supposée, elles ne se distinguent pas des autres non-combattants ; elles forment un tout avec la collectivité humaine à laquelle elles appartiennent, collectivité qui, sans distinction de sexe, d'âge ou de statut, apparaît à travers les termes suivants : les habitants (*oikiai* ; οἰκία), la tribu (*ethnos* ; ἔθνος), les barbares (*barbaroi* ; βαρβάροι), le nom du peuple concerné (les Uxiens, les Indiens, etc.) – les catégories de personnes tendant à s'effacer lorsqu'il est question de violences de masse, en particulier hors du monde grec des cités.

Mais que les femmes affleurent à la surface du récit, y apparaissent en creux ou pleinement, aucune ou presque n'a de voix, toutes font partie de la masse silencieuse, celle des non-combattants qui, d'un point de vue sociologique et historique, s'inscrit dans le champ des *Subaltern Studies*¹⁴. Pour autant, leur présence dans les situations les plus extrêmes (prise d'une ville ou dévastation d'un territoire) pose des questions spécifiques : outre leur possible participation à la défense, les femmes ont-elles subi un traitement différencié en fonction de leur statut, de leur âge, de leur origine ethnique ou géographique ? Les atteintes portées à leurs corps ont-elles pris une forme particulière ? Notre objectif n'est pas de *faire parler* ces femmes, mais de les sortir de leur invisibilité de manière à mettre au jour des comportements guerriers, de donner sens aux violences qui leur furent infligées et de comprendre ce qui se joue à travers les pratiques destructrices touchant cette catégorie de population.

14. *Subaltern Studies Group* (SSG) : champ d'étude qui s'intéresse non pas aux élites, mais aux couches constituant la base des sociétés. Si ce courant de recherche est parti du cas indien, il invite d'un point de vue plus général à s'intéresser à l'histoire des sans voix (femmes, enfants, esclaves). Voir Merle 2004.

Les femmes ont-elles échappé aux massacres ?

Cette interrogation va à l'encontre de l'opinion commune selon laquelle il existait dans le monde grec un traitement différencié des vaincus selon l'âge et le sexe d'appartenance ; et, de fait, que seuls les hommes désarmés ou en âge de porter les armes pouvaient faire l'objet d'un massacre¹⁵.

Définir, dire et identifier le massacre

Le terme de « massacre » n'est pas aisé à définir¹⁶. Il a donné lieu ces dernières années à diverses acceptions ; la plus communément admise est celle proposée par Jacques Sémelin, qui considère qu'il s'agit d'une forme d'action, le plus souvent collective, visant à détruire en plus ou moins grand nombre des civils, parfois même des soldats désarmés : entreprise de destruction marquée par la mise à mort brutale et délibérée d'hommes, de femmes et d'enfants, parfois précédée par des pratiques de cruauté auxquelles peuvent s'ajouter des pillages en tous genres ainsi que des ravages de terres¹⁷. Le massacre est donc une pratique de violence extrême qui touche, aux plans physique, matériel et symbolique, différents groupes d'individus censés ne pas pouvoir se défendre par les armes. Il s'articule sur la notion de « violences de masse » en ce qu'il en est une des manifestations les plus visibles, mais il n'en est pas pour autant synonyme ; il a un sens plus restreint puisqu'il est inséparable du meurtre de masse, sans qu'il soit possible d'établir de limite quantitative.

Si les Grecs n'avaient pas de mot spécifique pour désigner cette forme d'action¹⁸, en revanche, ils disposaient d'un large éventail de termes destinés à rendre compte d'une mise à mort massive. Nous avons dressé une liste de mots associés au massacre qui atteste une grande richesse de vocabulaire (T2)¹⁹. Le terme le plus fréquemment utilisé est celui de *kteinô* / κτείνω (et ses dérivés), pour lequel nous avons seize occurrences, puis viennent les verbes construits à partir des mots *thanatos* / θάνατος et *phonos* / φόνος, auxquels s'ajoutent, par ordre décroissant de fréquence, les verbes *koptô* (κόπτω), *hairéô* (αἰρέω), *sphazô* (σφάζω), *ollumi* / *apollumi* (ὄλλυμι / ἀπόλλυμι) et *phtheirô* (φθείρω). En dehors de *kteinô* (κτείνω), dont le sens est le plus neutre, les

15. Voir par exemple Eck 2005, 92-97.

16. Sur la formation du terme et son usage courant au XVI^e siècle, voir El Kenz 2005, 7 ; Ingrao 2005, 351 ; Barrandon 2018, 12-13.

17. Sémelin 2002a, 483 ; 2002b, 1 ; 2003, 154 ; 2005, 13-15. Voir aussi El Kenz 2005, 7-13 ; Barrandon 2018, 13-17.

18. Barrandon 2018, 12-13.

19. Eck 2005, 119, a dressé une liste de termes utilisés par les auteurs de la période classique ; on observe que le vocabulaire n'est pas aussi diversifié que pour les périodes hellénistique et romaine. Voir aussi Eck 2012, 203.

autres peuvent être rangés en trois catégories : 1) ceux qui renvoient au mode opératoire et / ou à l'action de tuer, tels que *koptô* / κόπτω (dont les préfixes *apo-* / ἀπο- et *kata-* / κατά- permettent d'insister sur le fait de couper, mutiler, mettre en pièces) et *sphazô* (σφάζω), qui signifie l'égorgement ou le fait de tuer en faisant couler le sang ; 2) ceux qui renvoient à la mort, au meurtre (*thanatos* / θάνατος, *phonos* / φόνος) ; 3) ceux qui expriment l'idée d'un anéantissement, d'une éradication (*hairéô* / αἰρέω, *ollumi* / ὄλλυμι, *apollumi* / ἀπόλλυμι, *phtheirô* / φθείρω) – les préfixes associés à ces verbes (*dia-* / δια-, *ek-* / ἐκ-, *kata-* / κατά-, *ana-* / ἀνα-) soulignant une action réalisée complètement²⁰.

Ces mots n'ont pas été utilisés indistinctement, mais en fonction de leur champ sémantique afin de rendre compte au plus près d'une situation. C'est le texte d'Arrien qui offre la plus grande diversité lexicale, même si cet auteur privilégie deux familles de mots : *kteinô* (κτείνω) et *thanatos* (*thanatos*). Diodore, à l'inverse, n'en fait pas usage, préférant *koptô* (κόπτω), *phonos* (φόνος), *hairéô* (αἰρέω) et leurs dérivés. Le lexique de Plutarque est, quant à lui, plus limité dans la mesure où il rend peu compte des massacres. L'expression commune aux trois auteurs est celle de *polus phonos* (πολύς φόνος), mais ils ne l'emploient pas toujours à propos des mêmes événements. De plus, il est à noter que ces différents termes peuvent être employés quels que soient le statut des individus tués (combattants / non-combattants) et les types d'affrontements dans lesquels ils sont tués (bataille rangée / siège) ; ils peuvent s'appliquer autant à un meurtre individuel qu'à une tuerie de masse, à l'exception toutefois d'*ollumi* / *apollumi* (ὄλλυμι / ἀπόλλυμι) et de *phtheirô* (φθείρω), qui s'attachent moins à la destruction des personnes qu'à celle des lieux où celles-ci résident. L'expression qui se rapproche le plus du mot « massacre », dans son acception moderne, est celle de « *polus phonos* » (πολύς φόνος) qui, dans son sens littéral, signifie « meurtre en grand nombre » ; et que l'on rencontre de manière récurrente, mais non exclusive, dans les situations paroxystiques, voire transgressives impliquant des femmes. Il est utilisé par deux fois à propos du siège de Thèbes (T1/1). Le recours au registre visuel peut aussi permettre de rendre compte d'un massacre. C'est ce que fait Diodore à propos du siège de la capitale des Males lorsqu'il précise que « la ville était remplie de cadavres » (*nekrôn eplêrosan* / νεκρῶν ἐπληρώσαν)²¹.

Cette richesse de vocabulaire suffit à montrer qu'en dépit de l'absence de mot spécifique, les Grecs ont pensé le massacre dans toutes ses composantes ; et les sources relatives aux campagnes d'Alexandre n'ont pas manqué d'en rendre compte. Mais qu'en est-il des femmes ?

20. Pour une étude du vocabulaire grec et latin associé à la violence extrême, on se reportera à la base de données du programme Parabainô (non encore en ligne), mais dont on peut déjà avoir un exemple à travers l'étude proposée par Laffon 2021.

21. Diodore, XVII, 99, 4. Voir aussi ses propos sur Thèbes et les Orites (T1/1, 25).

Le premier massacre eut lieu à Thèbes en 335; les relations détaillées dont on dispose font état d'une tuerie sans précédent qui toucha l'ensemble de la population, y compris les femmes et les enfants (T1/1). Cette précision, donnée par Arrien, on la retrouve à propos de la capitale des Malles, où ce même auteur rapporte que les Macédoniens abattaient « tous les Indiens sans épargner ni femmes, ni enfants »²². Ce témoignage est confirmé par Quinte-Curce, qui y ajoute les vieillards, venant ainsi compléter la trilogie des non-combattants (T1/23).

Concernant la prise de Persépolis (T1/5), ce dernier précise que « de-ci, de-là, on massacrait au petit bonheur des gens qu'auparavant eût sauvé le prix de la rançon »²³, faisant probablement référence aux femmes qui, par ailleurs, apparaissent à deux reprises dans la suite du récit : 1) pour avoir pris part, avec leurs enfants et leurs époux, à un suicide collectif; 2) pour avoir fait l'objet *in fine* d'une mesure de protection de la part d'Alexandre. Enfin, à propos des campagnes du roi contre les Mardes (T1/7), Plutarque rapporte que le roi menaça de les exterminer tous, y compris les femmes et les enfants.

Ces extraits montrent donc que les femmes furent directement concernées par les massacres. Dans les autres cas considérés, c'est le contexte d'énonciation qui permet d'identifier leur présence : référence aux habitants ou au peuple dans son ensemble, à la multitude (tous, tout le monde, un grand nombre, la majorité, jusqu'au dernier) (T1/1-26)²⁴; à l'absence de distinction entre catégorie d'individus (tous ceux que l'on rencontre, même ceux qui sont sans armes ou ne se défendent pas : T1/1, 2, 5, 8, 12, 19, 21, 23); au lieu (maisons, lits : T1/1, 2, 4, 15, 22). La notion de « victimes sans défense » apparaît de manière sous-jacente dans nombre d'exemples. Qu'il s'agisse des Thébains, des Uxiens, des Branchides, des Cathéens ou encore des Malles (T1/1, 4, 8, 19, 23), ce qui est mis en avant, c'est la faiblesse des populations, du fait, soit de leur statut (non-combattants), soit de leur situation (pas en état de combattre), ce qui permet très clairement d'identifier ces tueries comme des massacres²⁵.

22. Arrien, VI, 11, 1.

23. Quinte-Curce V, 6.

24. Les cas 9, 10, 13, 16, 18, 24 sont toutefois discutables quant à la présence de femmes.

25. L'épisode relatif aux mercenaires indiens de Massaga constitue de ce point de vue un cas particulier (T1/17). En effet, dans la version de Diodore, ces derniers font face à une attaque surprise contre leur campement dans lequel se trouvent des femmes et des enfants. Les femmes décident de prendre les armes et de combattre aux côtés de leurs époux dans une lutte à mort – transgression des barrières de genre qui ne permet pas d'assimiler la tuerie dont elles furent victimes à un massacre. Dans les versions d'Arrien et de Plutarque, il est question d'une attaque surprise ne laissant pas la possibilité aux mercenaires de se défendre, mais il n'est pas fait mention des femmes et des enfants. Sur les femmes de mercenaires voir, dans un autre contexte, Brulé 1990. Sur le siège de Massaga relaté par Diodore, voir Pimouguet-Pédarros 2021b, 158-160.

Formes et dynamique des massacres

Il ressort des textes que la plupart des massacres eurent lieu dans les villes, les Macédoniens tuant, au moment de la mise à sac, tous ceux qui se trouvaient sur leur passage. Dans nombre de cas, les femmes furent abattues dans les rues, dans les maisons (T1/1, 20, 22), voire dans les sanctuaires où elles s'étaient réfugiées (T1/1, 8). Des massacres eurent lieu également dans des villages qui, attaqués à l'improviste, furent détruits, voire incendiés avec leurs habitants (T1/4, 25-26). Mais plus significatifs encore furent ceux qui eurent lieu hors des zones habitées. Ce fut le cas dans les régions d'Asie centrale, du Ghandara et d'Arachosie, où les meurtres de masse furent précédés par des poursuites à travers des zones de bois, de marais ou de montagnes dans lesquelles des groupes de populations s'étaient réfugiés après avoir fui leurs villes ou leurs villages. Les femmes ne sont pas toujours mentionnées, mais leur présence, compte tenu du contexte, ne fait aucun doute (T1/4, 9, 10, 11, 15, 19, 21, 26). Il est fait mention à plusieurs reprises des plus faibles qui, dans leur course, furent les premiers abattus par les ennemis (T1/19), voire tués par les leurs lorsqu'ils n'étaient pas en capacité de s'enfuir (T1/6).

La poursuite et le massacre des vaincus, que ce soit à l'issue d'un siège ou d'une bataille rangée, étaient des pratiques courantes chez les Grecs²⁶. Les références les plus anciennes remontent au temps de l'épopée; c'est dans l'*Iliade* que les modes d'action sont les plus détaillés, offrant de nombreuses comparaisons avec la période hellénistique, où l'on continue en effet à se rabattre sur les cibles les plus faciles (soit sur de petits groupes, soit sur des individus esseulés et / ou ayant lâché les armes)²⁷. Ce qui change, c'est la durée des poursuites et les distances parcourues, qui sont beaucoup plus importantes que par le passé, pouvant s'étendre sur une dizaine de kilomètres²⁸. Il est possible qu'Alexandre ait de ce point de vue fait figure de modèle²⁹. Dans tous les cas, les modes d'action et les représentations qui leur sont associées sont directement en lien avec le monde de la chasse, et ce depuis l'époque homérique – qu'il s'agisse du vocabulaire utilisé pour rendre compte de la poursuite ou des métaphores animalières employées au sujet des vaincus. Ainsi, le verbe *diôkô* (διώκω) est-il utilisé aussi bien pour désigner la traque des animaux que celle des humains, tandis que le verbe *thêraô* (θηράω), qui renvoie à l'action de chasser un animal sauvage, peut être employé pour rendre compte de la poursuite des ennemis vaincus.

26. Sur le caractère courant de cette pratique, voir Konijnendijk 2018, 188-197. Voir aussi Saou 2021, 402-474, qui a consacré un chapitre de sa thèse à la « chasse à l'homme ».

27. Homère, *Iliade*, VIII, 337-347; XXII, 139-144; 189-193. L'image valorisée du guerrier poursuivant ses ennemis et les tuant jusqu'au dernier se retrouve aux périodes suivantes. Voir Platon, *Lachès* 182 a-b; Diodore XV, 86, 5; XVII, 61, 2; Plutarque, *Aratos*, 29, 4-5.

28. Voir à ce propos Saou 2021, 462.

29. Sur les poursuites d'Alexandre à cheval en Inde et Asie centrale, voir Hammond 1978.

Le caractère cynégétique de ces poursuites est clairement attesté par Plutarque qui, à propos des campagnes d'Alexandre dans les montagnes du Zagros en 324, rapporte que le roi, cherchant une consolation (*parègoria* / παρηγορία) à la mort d'Hèphaïstion, se mit à traquer des hommes comme à la chasse (*hòsper epi thèran kai kunègesion anthròpôn* / ὡσπερ ἐπὶ θήραν καὶ κυνηγέσιον ἀνθρώπων), massacrant (*aposphattôn* / ἀποσφαττῶν) tous ceux qui étaient en âge de porter les armes³⁰. Ici seuls les individus de sexe masculin semblent avoir été concernés, est-ce à dire que les autres furent épargnés? Arrien ne fait pas de distinction, il note que le peuple des Cosséens dans son ensemble fut «anéanti» (*exeilen* / ἔξειλεν: T1 / 26).

Quand la poursuite et la mise à mort concernent tout un groupe, y compris des femmes et des enfants, les comparaisons avec les pratiques cynégétiques prennent, nous semble-t-il, tout leur sens; car la chasse est une confrontation avec un monde peuplé d'espèces variées, d'âge et de sexe différents qui soit sont traquées et tuées indistinctement, soit font l'objet d'une sélection – les femelles et les jeunes spécimens étant dans ce cas-là épargnés³¹.

Pour les besoins de l'analyse, nous pouvons reprendre quelques éléments tirés de l'ouvrage de Charles Stépanoff:

Chasser est un acte volontaire de confrontation de l'humain avec un animal sauvage capable de lui résister [...]. Pour qu'il y ait chasse, il faut au moins, en apparence que l'animal-gibier ne soit pas sous le contrôle de l'homme, qu'il y ait une part d'imprévisible et d'insoumis dans son attitude; bref, il faut que la chasse puisse échouer, infligeant à l'homme l'expérience [...] des limites de sa domination [...]. Conceptuellement, la chasse implique nécessairement une altérité qui résiste³².

Cette définition permet d'éclairer ce qui se joue au cours des traques menées par Alexandre dans les contrées les plus reculées et inhospitalières de l'Orient ancien, traques qui, par-delà leurs fonctions stratégiques (pacifier et dominer des populations), relevaient d'un imaginaire, celui du chasseur-prédateur³³. Sachant que les

30. Plutarque, *Alexandre*, 72, 3-4. Pour un exemple plus ancien, voir Xénophon, *Hipparque* IV, 17 qui utilise dans un contexte de guerre le verbe *thèraô* / θηράω, notant que «c'est à l'élément fort de donner la chasse (*thèran* / θήραν) à l'élément faible». Et en IV, 18-20, il compare la tactique des guerriers poursuivant les vaincus à celle des loups chassant en meute. Sur les loups et les Grecs, voir Marcinkowski 2001, 12-13.

31. Voir Ingrao 2005, 367. Voir aussi Descola 1999.

32. Stépanoff 2021, 13-14.

33. Ingrao 2005, 367, note qu'au plan anthropologique, la relation de la guerre à la chasse fait appel à des structures profondes qui seraient en formation depuis le Néolithique dans un espace allant de l'Europe à la Sibérie. Il considère que ces structures «régissent [...] le rapport des hommes au sauvage et au domestique, et notamment le rapport de mise à mort» et explique ainsi les opérations menées contre les Juifs de Russie par les unités mobiles (les *Einatzgruppen*), lesquelles «se

Macédoniens, au plan symbolique, assimilaient les animaux qu'ils chassaient à des ennemis³⁴, il est possible que les barbares, ces « autres » par excellence, aient, selon un schéma inversé, incarné des bêtes sauvages propres à être traquées – quels que soient leur sexe et leur âge³⁵. Cette image du chasseur-prédateur fait écho, dans le contexte qui est le nôtre, à celle du chasseur-conquérant : Alexandre considérant le dominé comme une proie destinée à être dépouillée de ses parties constitutives pour en faire les attributs de la victoire³⁶.

Concernant les modes opératoires, notons qu'ils sont inséparables des lieux et des situations précédant les massacres et que les façons de donner la mort (égorgement, éventration, décapitation, etc.) dépendaient tout autant des types d'armes utilisés (de jet, d'estoc ou de taille) que des évolutions des soldats (à pied ou à cheval) sur le théâtre des opérations militaires³⁷. Si les femmes n'étaient pas tuées différemment,

figuraient être, au plan imaginaire et symbolique, des chasseurs nomades». Voir aussi l'ouvrage qu'il a publié en 2006 sur le sujet.

34. Sur la chasse chez les Macédoniens, voir Plutarque, *Alexandre*, 3, 1; 40, 4; 42, 1; *Démétrios*, III, 1; LII, 1; Diodore, XVIII, 5. Pour des représentations : Ellis 1982, 154-157, fig. 82-83; Andronikos 1982, 210, fig. 112-113. Sur la guerre, préparation à la guerre et activité cynégétique, voir Vidal-Naquet 1968, 960-963; Schnapp 1997, 11-13, 31-32; Trinquier & Vendries 2009.
35. L'assimilation du vaincu à une bête sauvage, si elle n'est pas exposée de manière explicite dans les récits relatifs aux campagnes d'Alexandre, n'en reste pas moins sous-jacente; elle est toutefois clairement établie dans des textes portant sur la période hellénistique. Voir par exemple Plutarque, *Philopoemen*, 10, 9, qui, dans son récit de la défaite de Machanidas face à Philopoemen à Mantinée, compare ce dernier à un habile chasseur poursuivant une bête sauvage. L'animalisation du vaincu fait parfois écho à celle du vainqueur comparé à un loup, un lion, voire à un chien de chasse. Cf. Plutarque, *Paul-Émile*, 22, 7; Polybe XXX, 29, 7, à propos de Scipion Émilien. Sur les comparaisons animales et l'imaginaire de la chasse, voir Lonsdale 1990, 85-102; Marcinkowski 2001, 14. Dans ses opérations de poursuite, Alexandre n'est aucunement animalisé, en revanche il est assimilé à un animal sauvage lorsque ses actes relèvent de la cruauté, que des limites sont franchies. Ainsi, Plutarque, *Alexandre*, 12, 1 et 13, 2, compare la colère du roi contre les Thébains à celle d'un lion et désigne le massacre comme « un acte de cruauté féroce ». Voir aussi note 95.
36. Cette hypothèse se fonde sur le sens premier du mot « massacre » rappelé par Ingrao 2005, 352, qui note que, dans le vocabulaire cynégétique, ce mot est d'abord et avant tout lié à la chasse, désignant « non pas seulement la mise à mort, mais le trophée, les bois du cerf tué, détachés et montés en ornement sur un mur ». Voir aussi Scubla 1999.
37. Dans le cas de prises de villes, c'étaient les fantassins lourds (phalangites, et plus spécifiquement hypaspistes), appuyés par des fantassins légers et semi-légers, qui se trouvaient en première ligne; on peut donc supposer que cette catégorie de soldats était directement impliquée dans les opérations de mises à sac, les premiers utilisant indistinctement les piques, les lances et les épées, les seconds des armes de jet. Sur l'armement, voir Juhel 2017. Dans le cas de poursuites hors des zones habitées, lorsque la traque s'étendait sur de longues distances, c'étaient différents corps de cavaliers légers et semi-légers qui étaient en action, tels que les *prodromoi*, armés de la lance, du javelot et de l'épée courte (*machaira / μάχαιρα*), auxquels pouvaient s'ajouter des fantassins montés, tels que les *dimachoi* qui opéraient à cheval mais qui pouvaient constituer une formation d'infanterie semi-légère en cas de besoin. Il est possible que ce corps ait été créé au moment des campagnes du roi dans les Hautes Satrapies, régions exigeant davantage de polyvalence de la part

leur mise à mort pouvait être précédée de viols. En dehors du massacre, ceux-ci sont les seules formes de violence extrême enregistrées dans nos textes, alors que les hommes pouvaient faire l'objet de diverses autres pratiques de cruauté (crucifixion, décapitation, etc.). De plus, nous n'avons pas de cas de mise à mort individualisée, hormis celui évoqué par la peinture d'Aristide de Thèbes, décrite par Pline l'Ancien :

Comme œuvres de lui, il y a : un nourrisson qui, lors de la prise d'une ville, rampe vers le sein de sa mère en train de mourir d'une blessure ; on voit que la mère s'en aperçoit et craint que, son lait étant tari, il ne suce son sang³⁸.

Ce peintre, dont on situe la période d'activité entre 360 et 310³⁹, pourrait avoir porté témoignage, à travers l'image de cette femme passée au fil de l'épée, de l'ampleur du massacre perpétré par les troupes d'Alexandre, à Thèbes et ailleurs.

Comment ces massacres, incluant des femmes, sont-ils justifiés ? Quelles sont les causes invoquées ?

Résister au roi ou simplement s'enfuir était perçu comme un défi susceptible de provoquer la colère et donc un déchaînement de force⁴⁰ ; plus la résistance était âpre, plus grand était le risque, une fois la ville prise, de voir la population civile massacrée : à Thèbes, les assiégeants, « pris de fureur (*orgè / òργή*), se mirent à tuer sans discernement » ; à Tyr, « en proie à la colère (*orgè / òργή*) », ils « se ruèrent sur tout ce qui se présentait »⁴¹. On pourrait ainsi multiplier les exemples (T1/3, 11, 12, 14, 17, 18, 10, 24).

La vengeance apparaît également comme un ressort important : à Thèbes, à la colère du roi, s'était ajoutée la volonté des alliés (Phocidiens, Platéens) de punir les Thébains des exactions commises à leur rencontre au V^e siècle⁴² ; de la même façon, le massacre des Branchides fut justifié par la trahison de leurs ancêtres durant les guerres médiques. Quant aux habitants de Persépolis, ils auraient fait les frais des mutilations commises par les Perses à l'encontre de plusieurs centaines, voire milliers de soldats au service d'Alexandre (T1/1, 5, 8)⁴³. Des facteurs plus ponctuels pouvaient aussi conduire à se venger : une blessure infligée au roi (T1/14, 23), la perte de trop nombreux soldats (T1/20) ou encore une frustration personnelle (T1/7, 26)

des soldats. Tous étaient compétents pour débusquer, rabattre et encercler les fugitifs. Cf. Arrien, I, 12, 7 ; 14, 1 ; III, 12, 3 ; II, 20, 1 ; V, 4-6 ; Quinte-Curce, IV, 14, 3. Sur les troupes montées, voir Brunt 1963, 27-28 ; Hammond 1998, 408-409 ; Rzepka 2008, 50-52.

38. Pline, *Histoire Naturelle*, XXXV, 9.

39. Voir Jouanno 1993.

40. Cela n'était toutefois pas systématique : Éphèse, Milet, Halicarnasse et quelques autres, bien qu'ayant résisté, ne virent pas pour autant leur population civile massacrée.

41. Arrien, I, 8, 8 ; II, 24, 2-5.

42. Arrien, I, 9, 6-7. Cf. Thucydide III, 20-24, 52-68.

43. Quinte-Curce, VII, 5 ; V, 6.

suffisaient à déclencher la violence extrême à laquelle les femmes n'échappaient que rarement.

Ainsi, ce que les sources mettent en avant, ce sont les émotions, en particulier la colère et la haine, qui apparaissent comme les principaux facteurs de déclenchement⁴⁴. Mais par-delà les émotions⁴⁵, c'est bien le fait de résister ou de s'enfuir qui, dans la plupart des cas, provoque l'usage de la force absolue, ce qui laisse entrevoir un usage politique des massacres (T1/12, 25). En effet, on observe que ce fut en Orient, dans les régions les plus difficiles à contrôler, que le risque d'extermination fut le plus fort, se traduisant par des tueries répétées (T1/7); ceux qui en réchappaient ou n'avaient pas encore été touchés étaient alors plus enclins à se soumettre. Ainsi, Diodore, à propos des Orites, précise que « tout n'était que pillage, incendie et massacre (*pollôn phonôn / πολλῶν φόνων*) [...]. Terrifiées par l'extermination (*anairēthentôn / ἀναίρεθεντῶν*) de ces peuplades, toutes celles du voisinage firent auprès du roi acte de soumission »⁴⁶. Dans le même sens, et pour accroître la terreur, il est des cas où les massacres furent perpétrés sans raison, alors même que les habitants ne s'enfuyaient, ni ne résistaient (T1/4, 21). Ne pas épargner les populations civiles participait probablement du processus d'affirmation de la puissance, en particulier en terre barbare.

Quel asservissement pour les femmes ?

La question de l'asservissement en contexte guerrier est un vaste sujet qui mériterait une étude à part entière pour la période hellénistique⁴⁷. Nous n'en traiterons ici qu'en lien avec le massacre dont il constitue un prolongement, sinon une composante. Il ressort des sources portant sur les périodes archaïque et classique que lorsqu'une ville était prise par la force, généralement les hommes étaient massacrés, les femmes asservies⁴⁸. Or ce dimorphisme sexué n'apparaît pas de manière aussi marquée dans notre documentation. Notons que sur les vingt-six cas de massacres impliquant des femmes, nous n'enregistrons qu'une dizaine de cas d'asservissement⁴⁹; si cela peut

44. Sur la haine, voir Cusumano 2011 et Barrandon 2021.

45. Pour une étude des émotions chez les Grecs, voir Chaniótis 2012.

46. Diodore, XVII, 104, 5-7.

47. À la suite de l'ouvrage de Pierre Ducrey publié en 1968 sur le traitement des prisonniers de guerre, des publications importantes ont paru sur la captivité ou la mobilité des vaincus dans le monde grec antique, enrichissant de manière significative la documentation ainsi que la réflexion sur le sujet. Voir Patterson 1982; Bielman 1994; Chaniótis 2004; 2005, 102-114. Sur l'esclavage et la captivité des femmes, voir Gaca 2010; Martínez Morales 2015.

48. Voir par exemple Thucydide, III, 20-24; 52-68 (Platées); V, 2-3 (Thoronè); V, 85-113 (Mélös).

49. Sur cette dizaine de cas, il en est plus de la moitié où il est explicitement fait mention des femmes, parfois en association avec des enfants, voire des vieillards, sans doute pour opposer leur sort

s'expliquer par l'imprécision de nos textes sur le sort des vaincus, il ne fait aucun doute que l'ampleur des massacres a dû réduire considérablement la part des privations de liberté⁵⁰. Enfin, dans les cas où les femmes ne sont pas mentionnées explicitement, elles sont incluses dans le groupe des individus pris vivants, de ceux ayant survécu au massacre, sans distinction de sexe, d'âge ou de statut (T₃/5, 6, 7, 10-14, 15). Ce traitement de l'information est peut-être à mettre en relation avec le fait que, s'agissant de populations barbares, il n'était pas nécessaire d'entrer dans les détails. Quoi qu'il en soit, la question posée par nos sources est celle des modalités de l'asservissement qui renvoient d'une part à la violence entourant la capture, d'autre part aux opérations de sélection que sous-tend toute réduction en esclavage.

La violence entourant la capture

On dispose de peu d'informations, hormis pour Thèbes. Diodore rapporte que « les jeunes garçons (*paidôn* / παιδῶν) et les jeunes filles (*parthenôn* / παρθενῶν) » étaient « entraînés avec violence (*helkomenôn* / ἑλκοένων), tandis qu'ils invoquaient pitoyablement le nom de leur mère! (*tês tekousês* / τῆς τεκούσης) », et il ajoute « que les enfants (*tekna* / τέκνα), les femmes (*gunaikes* / γυναῖκες) et les vieillards (*gegèrakotes* / γεγηράκοτες) » étaient « arrachés avec les pires sévices (*meta tês eschatês* / μετὰ τῆς ἐσχάτης) des sanctuaires »⁵¹.

Ainsi, les garçons et les filles, désignés par les mots « *paidôn* / παιδῶν » et « *parthenôn* / παρθενῶν », furent séparés de leurs mères. Pour en faire quoi? Kathy Gaca note que lorsque l'on a la mention de *paides kai gunaikes* / παῖδες καὶ γυναῖκες (ou inversement), cela signifie que l'on se réfère à des enfants (garçons et filles) et aux femmes (épouses et mères). En revanche, la trilogie *paides* / παῖδες, *parthenoi* / παρθενοί, *gunaikes* / γυναῖκες doit être traduite par « fillettes », « jeunes filles vierges »,

à celui des combattants. Pour comparaison, Nahoum-Grappe 1997, 5, à propos de la guerre en ex-Yougoslavie, fait état de cette différenciation : massacre des hommes, viols des femmes, puis transfert de celles-ci, avec les enfants et les vieillards, dans des camps de réfugiés.

50. On se reportera au témoignage de Diodore (XVII, 84, 6) qui, à propos de la prise de Massaga, précise qu'« Alexandre emmena avec lui la foule des hommes inaptes au service et des non-combattants (*ton te achreion kai anoplon ochlon* / τὸν τε ἀχρεῖον καὶ ἀνοπλον ὄχλον) ainsi que les femmes survivantes (*gunaikôn tas hypoleiphtheisas* / γυναικῶν τὰς ὑπολειφθείσας) », soit, dans un sens littéral « celles qui restaient à l'ennemi ». Est-il fait référence ici aux épouses des mercenaires prises vivantes dans le camp situé hors de la ville ou aux femmes qui, dans la ville, échappèrent au massacre? Il est possible qu'elles aient toutes été rassemblées pour ne former qu'un seul et même groupe; à moins que la précision donnée par l'auteur selon laquelle elles furent placées sous la surveillance de la cavalerie ne renvoie aux premières qui, du fait de leur participation au combat, pourraient avoir été soumises à un traitement différent (T₁/17-T₃/9). Voir *infra* note 25.

51. Diodore, XVII, 13, 3-6 et 14, 1.

«épouses sexuellement actives», le tout formant un groupe particulièrement exposé au viol⁵². Seuls deux termes sur trois sont contenus dans ce texte, ce qui nous invite à la prudence quant à l'interprétation lexicale que nous pouvons en faire⁵³. En revanche, il peut être rapproché d'un passage d'Hypéride dans lequel l'auteur, après la prise de Thèbes, appelle de ses vœux l'établissement d'une règle selon laquelle «il n'y aurait ni femmes (*gunaikôn* / γυναικῶν), ni filles (*parthenôn* / παρθενῶν), ni enfants (*paidôn* / παιδῶν) qui ne fussent exposés à de perpétuels outrages en tous lieux»⁵⁴. La série des trois termes est ici bien présente. Mais, en tout état de cause, il est attesté que des viols eurent lieu à Thèbes, perpétrés pour les uns dans l'intimité du foyer familial, pour les autres dans les espaces publics, voire peut-être dans les sanctuaires⁵⁵.

D'autres témoignages, bien que n'étant pas liés à un contexte de siège, peuvent être convoqués. Par exemple, nous savons qu'après la défaite de Darius sur le champ de bataille à Issos, des soldats macédoniens firent irruption dans les tentes, s'emparèrent du mobilier précieux ainsi que des vêtements d'apparat et prirent possession des femmes qui s'y trouvaient. Celles-ci sont décrites se traînant aux pieds des vainqueurs, leurs drapés déchirés et leurs corps à moitié dénudés; beaucoup d'entre elles, si l'on se réfère à Quinte-Curce, furent violées, sans considération d'âge ou de statut⁵⁶. Ce même auteur, à propos de la prise des bagages du Grand Roi aux abords de la ville de Damas, fait mention d'un pillage généralisé et de femmes capturées, passant ici sous silence les atteintes de nature sexuelle commises à leur rencontre, ce qui n'est pas le cas de Plutarque⁵⁷.

Ainsi, il ressort de ces textes que la conquête s'accompagna d'humiliations et de violences de nature sexuelle et sexuée (dévoilement, dénudations, viols). Ce type

52. Gaca 2014, 303, 313-314, 324-329, 349. Voir aussi Gaca 2011

53. Arrien, I, 8, 8, à propos du même épisode, fait mention des femmes (*gunaikôn* / γυναικῶν) et des enfants (*paidôn* / παιδῶν) sans autre précision.

54. Hypéride, XIII *Oraison funèbre*, 20.

55. Sur les viols à Thèbes au moment de la prise de la ville par Alexandre, voir le cas particulier de Timocléa. Cf. Plutarque, *Alexandre*, 12, 1-6; *Moralia*, T. IV, 24, 259d-260d; Polyen, *Stratagèmes*, VIII, 40. Plutarque, *Moralia*, T. IV, 24, 260d, note qu'Alexandre «enjoignit à ses officiers de veiller attentivement à ce qu'il ne se reproduisît plus de tels outrages (*hubrisma* / ὑβρισμα) dans une maison illustre». Pour un commentaire sur ces différents textes, Pimouguet-Pédarros à paraître a.

56. Quinte-Curce, III, 11, 21-23. Voir aussi Diodore, XVII, 35, 4-7, 36; Justin, XI, 9, 10-12. Ces femmes faisaient partie du train de l'armée de Darius et s'étaient donc retrouvées, après la défaite du Grand Roi, à la merci de l'ennemi.

57. Quinte-Curce, III, 13, 10-14; Plutarque, *Alexandre*, 24, 1, fait mention de la prise des bagages, des enfants et des femmes des Perses, puis, en 24, 3, note que «les Macédoniens qui venaient de goûter pour la première fois à l'argent, aux femmes et au genre de vie des barbares, se ruèrent comme des chiens sur [...] la richesse des Perses». Parménion est mentionné en 20, 11 comme ayant été en charge de cette opération.

de pratique, que l'on rencontre en d'autres temps et d'autres lieux, constituant une des caractéristiques principales de la mise en captivité des femmes⁵⁸.

Des opérations de sélection pour un traitement différencié

Nous avons fait mention à propos de Thèbes de fillettes et de jeunes filles séparées de leurs mères, emmenées à part – état de fait qui renvoie aux opérations de tri, voire de sélection dont les populations civiles faisaient l'objet. Ces opérations ressortent assez clairement de notre tableau relatif aux cas d'asservissement (T₃) où, s'agissant des femmes, on observe trois types de situation : 1) la réduction à l'esclavage de masse ; 2) la captivité ; 3) la remise en liberté⁵⁹.

Considérons la réduction à l'esclavage de masse qui semble avoir concerné la plupart des femmes ayant échappé au massacre. Dans quelle proportion furent-elles asservies ? Il est difficile d'en juger car les chiffres dont on dispose renvoient soit aux civils, soit aux prisonniers de guerre au sens juridique et moderne du terme. En effet, en droit des conflits armés, ce sont ceux qui sont tombés aux mains de l'ennemi et entrés *de facto* dans la catégorie des populations désarmées. Les trente mille personnes mises en vente après la prise de Thèbes, et désignées par Diodore sous le terme d'*aichmalôta* / αἰχμαλώτα, étaient-elles toutes des prisonniers de guerre au sens où nous l'entendons aujourd'hui⁶⁰ ? En fait, ce terme ne permet pas de préjuger d'un statut antérieur de soldat ; il a une valeur générale, il s'applique à tout captif, quels que soient son sexe et ses fonctions. Le fait que l'auteur l'associe à celui de *sômata* / σώματα (*aichmalôta de sômata* / αἰχμαλώτα δὲ σώματα) signifie simplement que ces captifs tombèrent au rang d'esclaves-domestiques. En ce qui concerne la communauté de Sangala, Arrien note que plus de soixante-dix mille

58. Cela s'inscrit dans une continuité avec la période homérique. Voir Homère, *Odyssée*, v. 526-529 : « Là je pillai la ville et tuai les guerriers et lorsque, sous les murs, on partagea les femmes et le tas de richesses, je fis si bien les lots que personne en partant n'eut pour moi de reproches ». Voir aussi Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, v. 321-368. On retrouve à l'époque hellénistique les mêmes pratiques. Voir le passage de Polybe, XXVIII, 14, 4, à propos des Kydoniates attaquant et violentant les Apolloniates : « ils s'emparèrent par trahison d'Apollonia, égorgèrent les hommes, firent main basse sur leurs biens et se partagèrent leurs femmes et leurs enfants ainsi que la ville même avec son territoire, qu'ils occupèrent ».

59. Nous avons indiqué dans le tableau 3 le cas de Thèbes et de Tyr où des personnages importants (par leur statut, leurs fonctions, leur renommée et / ou leurs réseaux d'alliances) furent épargnés de l'asservissement par Alexandre. On peut supposer qu'il en fut de même pour les membres féminins de leur famille. Quant aux Agalassiens, la liberté qui leur fut concédée résultait de leur acte ultime de soumission ; cas rare, car généralement, quand la ville était prise de force et qu'une partie des habitants était massacrée, les survivants étaient asservis. Dans le cas de sièges levés après capitulation et / ou négociation, les habitants furent en principe laissés libres par Alexandre. Voir le siège d'Artacana en Arie rapporté par Quinte-Curce (VI, 6).

60. Diodore, XVII, 14, 1.

Indiens furent pris (*healôsan* / ἑάλωσαν)⁶¹. L'usage de l'ethnique tout autant que le chiffre avancé peuvent renvoyer ici à l'ensemble de la population sans distinction.

Le terme qui apparaît le plus souvent dans nos textes est celui d'*andropodizô* / ἀνδραποδιζω (et ses dérivés), qui renvoie à un changement de condition (libre / esclave) ou aux modalités de la réduction en esclavage (vente / dépendance rurale, déportation / maintien sur place) – modalités dont il est peu fait état dans nos textes⁶².

Quant à leur sort en tant qu'asservies, il n'est aucunement évoqué. Si quelques historiens grecs se sont intéressés au devenir des survivants de sexe masculin, ils n'ont en revanche accordé aucune attention particulière aux membres féminins de la famille réduits en esclavage⁶³. Si l'on prend le cas de Thèbes, nous savons qu'après le siège, certains, parmi les défenseurs, parvinrent à fuir vers Athènes puis, quelques années plus tard, à refonder leur cité⁶⁴. Mais qu'en fut-il de leurs épouses, de leurs mères ou de leurs filles⁶⁵? La mobilité à laquelle elles furent contraintes les fit probablement disparaître définitivement, contribuant à effacer leur identité, à transformer leur apparence physique et vestimentaire, à les déshumaniser⁶⁶. De victimes anonymes qu'elles étaient pendant le siège, les femmes

61. Arrien, V, 24, 4-5.

62. Des ventes sont attestées pour Thèbes, Tyr et le territoire des Agalassiens; pour le royaume de Sambos, il est précisé que celles-ci se firent aux enchères (T₃/1, 2, 11, 14). Ailleurs, l'information est passée sous silence.

63. Voir Pritchett 1991, 226-230 et 247-271, qui a fourni une liste des asservissements et échanges contre rançon.

64. Diodore, XVII, 15, 4; Arrien, 1, 10, 2; Plutarque, *Alexandre*, 13, 1; Eschine, III *Contre Ctésiphon*, 133; Dinarque, *Démosthène*, 24.

65. Cas d'Alcibiade: <https://database.parabaino.com/node/652>; Hypéride, XIII *Oraison funèbre*, 36, rapporte que Léosthène sauva des femmes grecques des outrages qu'on prétendait leur infliger (viol? asservissement?). Mais que devinrent-elles? Voir aussi l'exemple de la cité de Lyttos assiégée en 220 par les Cnossiens. Polybe (IV, 54) rapporte l'exil des défenseurs lyttiens et leur retour, suivi de la refondation de la cité, mais il n'indique pas si les femmes capturées par les Cnossiens furent restituées ou si, déjà vendues comme esclaves à l'extérieur, elles furent perdues définitivement. Chaniotis 2005, 111, dans un commentaire de ce passage, note que les auteurs anciens s'intéressaient au sort des hommes en ce que de ce sort dépendait le statut civique et une possible refondation de la communauté; et il ajoute que les textes montrent bien combien guerre et citoyenneté sont des problèmes exclusivement masculins. Payen 2004 a montré, à l'inverse, que les poètes tragiques avaient fait des femmes asservies les représentantes de la *polis*: «les captives formulent en leur langue, celle de la plainte, l'horreur de leur condition confondue avec celle de la *polis*, en l'absence des hommes qui ont trouvé la mort».

66. Les historiens fournissent peu d'informations sur le sujet, à l'exception de quelques références tirées de Thucydide (II, 70) ou de Xénophon (*Helléniques*, II, 3-6). Sur les femmes chez Thucydide, voir Wilgaux à paraître. La poésie tragique est le seul genre littéraire à nous renseigner sur le vécu des asservies selon un schéma narratif qui a valeur universelle: «vêtements en lambeaux» (Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, v. 321-368); «on m'entraîne loin de mon antique demeure, la chevelure rasée

se transformèrent, une fois asservies, en une masse impersonnelle propre à être domestiquée et chosifiée.

Reste à présent à interroger le sort des captives mentionnées sous le terme d'*aichmalôta* (αἰχμαλώτα), qui renvoie à leur statut de prisonnières⁶⁷. Arrien, à propos du siège de Massaga, rapporte que la mère et la fille d'Assacénus furent capturées (*elaben* / ἔλαβεν). Il ne les nomme pas, mais les distingue par leur appartenance à une lignée masculine, celle d'Assacénus⁶⁸. On ne sait rien de ce dernier (roi, dynaste?), mais sans doute était-il suffisamment important pour que les membres féminins de sa famille pussent échapper au massacre et à l'esclavage de masse⁶⁹. Furent-elles échangées contre rançon ou restituées à l'issue d'un accord politique et militaire? Les sources n'en disent rien⁷⁰.

Plus significatifs sont les témoignages relatifs à la prise du Roc-de-Sogdiane, où Alexandre fit le choix, d'une part de ne pas massacrer les habitants, d'autre part de prendre pour épouse Roxane, fille d'Oxyarthès. Arrien rapporte que le roi « ne voulut pas la violer en tant que captive de guerre mais considérait que l'épouser, n'était pas, pour lui, déroger »⁷¹. Ce passage montre qu'il n'était pas digne d'un roi d'abuser sexuellement d'une femme libre de haut rang et que le mariage, en revanche, était une façon de disposer honorablement de ce type de captive qui, par là même, recouvrait son statut élevé. En ne violant ni Roxane, ni les autres femmes de même condition, il les rendait disponibles au mariage pour ses compagnons d'armes et pour lui-même⁷².

en signe de deuil, la tête impitoyablement ravagée » (Euripide, *Hécube*, v. 140-149), « on les arrache de mes bras [mes filles], et il ne me reste plus d'espoir d'être jamais revue par elles, et moi-même je ne les reverrai jamais »; « réduite à coucher sur la terre mon corps épuisé [...] et à revêtir mes membres déchirés des lambeaux déchirés de la misère » (*Idem*, v. 472-499). Mais jusqu'à quel point ces références sont-elles transposables?

67. Arrien, IV, 19, 4; Plutarque, *Alexandre*, 21, 1-2; 21, 5; 21, 9-10; 48, 4. Notre dossier, rappelons-le, ne concerne que les sièges ayant donné lieu à un massacre, de sorte que ne sont examinés ici que les cas de captivité faisant suite à ce type d'événement. Ils sont peu nombreux.

68. Arrien, IV, 27, 4.

69. Sur la tribu des Assacéniens, voir Briant 1996, 777.

70. Sur le rançonnement des captifs auprès de leur famille ou de leur cité d'origine, voir Chanióti 2005, 112-113.

71. Arrien, IV, 19, 4-5. Plutarque, *Alexandre*, 47, 7-8, note, quant à lui, qu'Alexandre « ne voulut point la toucher avant de l'avoir légalement épousée ». Voir aussi Plutarque, *De la fortune d'Alexandre*, 1 et 2 (= *Moralia*, 133 E et 338 D). Sur la vertu du roi envers les femmes en général, voir Plutarque, *Alexandre*, 21, 7 et 9-10.

72. Sur les mariages mixtes sous Alexandre, voir Will 1988, 42; Ogden 1999, 10; Briant 2002, 395. Sur les noces de Suse, Plutarque, *Alexandre*, 70, 3, rapporte que le roi « célébra le mariage de ses hétaïres, et lui-même épousa la fille de Darios, Stateira. Il assigna les femmes les plus nobles aux plus nobles des siens. Quant aux Macédoniens déjà mariés, il leur offrit un festin de noces, où il les réunit tous ». Près de quatre-vingt *hetairoi* auraient alors pris pour épouses des filles d'aristocrates iraniens.

Qu'en fut-il ailleurs ? Quinte-Curce rapporte qu'à Damas, les Macédoniens, après avoir pillé les bagages du Grand roi, s'emparèrent d'un certain nombre de femmes de haut rang⁷³ ; ce serait à cette occasion, selon Plutarque, qu'Alexandre aurait pris pour épouse Barsinè, fille d'Artabaze : « aussi noble que belle [...], devenue veuve à la mort de Memnon »⁷⁴. Cet épisode est à rapprocher du sac de Persépolis au cours duquel le roi « donna ordre à ses troupes d'épargner la personne et la parure des femmes »⁷⁵. Le contexte laisse penser qu'il s'agissait de soustraire du massacre uniquement celles appartenant au palais qui, du fait de leurs origines et / ou de leurs alliances matrimoniales, avaient plus de valeur que les autres. On ne sait pas ce qu'il en fit après. En revanche, on dispose d'informations sur le traitement qu'il réserva aux membres féminins de la famille royale perse après la bataille d'Issos⁷⁶. Loin de les maltraiter, il les maintint dans leur dignité et en fit des membres à part entière de sa propre famille, prenant pour épouse l'une des deux filles (Stateira), donnant l'autre en mariage à son plus proche compagnon⁷⁷.

Il ressort de ces exemples que les captives sous Alexandre furent incluses dans un système de hiérarchisation sociale qui détermina leur traitement : au sommet, celles qui, par homologie avec les membres féminins de son propre palais⁷⁸, furent particulièrement protégées ; puis celles qui, du fait de leurs origines aristocratiques, furent unies par mariage au roi et à ses plus proches compagnons ; enfin, celles qui prirent place dans le train de l'armée en qualité de courtisanes (*hétairai* / ἑταῖραι)⁷⁹. Dans tous les cas, ce qui est mis en évidence, c'est la beauté des captives qui semble s'être imposée comme un critère de sélection et de différenciation⁸⁰ ; on observe

73. 1) L'épouse et les trois filles d'Artaxerxès III Ochos ; 2) Oxathrès, épouse d'Artabaze et fille du frère de Darius ; 3) l'épouse de Pharnabaze ; 4) les trois filles de Mentôr ; 5) l'épouse de Memnon. Cf. Quinte-Curce, III, 13, 10-14.

74. Plutarque, *Alexandre*, 21, 9.

75. Quinte-Curce, V, 6.

76. Quinte-Curce, V, 6 ; IV, 1.

77. Diodore, XVII, 38, 1 ; Quinte-Curce, III, 11, 24-25 et 12, 23 ; IV, 1 ; Arrien, IV, 11, 12, 6 et 20, 1-3 ; Plutarque, *Alexandre*, 21, 1-5 ; 30, 1-5 ; Justin, XI, 10, 16. Toutes deux furent assassinées, après la mort du roi, par Roxane. Cf. Plutarque, *Alexandre*, 77, 6. Sur les épouses orientales d'Alexandre, voir la liste dressée par Ogden 1999, 10.

78. Sur les membres féminins de la dynastie des Argéades, voir Carney 1987 et 2006.

79. Sur les femmes dans les bagages de l'armée, voir Launey 1950, 788 ; Briant 2002, 395. Plutarque fait mention d'Antigonè, ancienne captive (originnaire de Pydna ou de Pella), dont Philotas, fils de Parménion, qui servait comme officier dans l'armée d'Alexandre, avait fait sa maîtresse. Il fait aussi mention d'une certaine Thaïs, captive athénienne, devenue maîtresse, puis épouse de Ptolémée, qui serait à l'origine de l'incendie de Persépolis. Cf. Plutarque, *Alexandre*, 38, 1 et 7-8 ; 45, 7 ; 48, 4-5 ; 48, 4-5 ; *De la fortune d'Alexandre*, 2 (= *Moralia* 339 E). Quinte-Curce, VI, 2, 6-9, quant à lui, rapporte que parmi les captives chargées de distraire les hommes durant les banquets, se trouvait l'épouse d'Hystaspès, un aristocrate bactrien.

80. Plutarque, *Alexandre*, 21, 5 et 9-10 ; 24, 1 ; 47, 7 ; 48, 4 ; Arrien, IV, 19, 4-5.

également que la plupart d'entre elles sont identifiables, individualisées par leur nom ou leur lignée familiale, à la différence des femmes condamnées à l'esclavage de masse.

Il apparaît donc que la violence physique qui s'exerça contre les femmes accompagna leur changement de statut : les unes, soumises à l'esclavage de masse, prirent place dans un processus de déshumanisation qui contribua à les faire disparaître en tant qu'individus, les autres, réduites au rang de captives, furent contraintes de vivre aux côtés de l'ennemi⁸¹, voire, pour les plus élevées d'entre elles dans la hiérarchie sociale, de faire famille avec lui. Dans les deux cas, la conquête contribua à les soustraire de leur communauté d'origine, frappant les premières d'une « mort sociale », les secondes d'une resocialisation forcée.

Réflexions conclusives sur les femmes dans les violences de masse

Les violences de masse dont les femmes firent l'objet soulèvent un certain nombre de questions. Le traitement qui leur fut infligé est-il un marqueur de la guerre d'anéantissement ? Ont-elles été ciblées en tant qu'individus de sexe féminin ? Les actes commis à leur encontre ont-ils été dénoncés ? Et quelles ont été les limites à l'exercice de la violence extrême ?

Si le massacre renvoie à la destruction de civils, il n'implique pas nécessairement une extermination totale ; c'est un mode d'action de forme et d'intensité variables qui s'inscrit dans l'immédiateté. Il ne peut par ailleurs être confondu, bien qu'il en soit une des manifestations, avec la guerre d'anéantissement qui, pour sa part, obéit à une temporalité différente et renvoie, d'un point de vue conceptuel, à un phénomène plus large : celui de la disparition des peuples et des cités qui se traduit par des meurtres de masse, suivis de la destruction des lieux de vie, de la déportation et de la réduction en esclavage des survivants. Il ressort de nos textes qu'Alexandre mena en certaines circonstances une guerre d'anéantissement passant d'une destruction partielle à une destruction totale : traquer et tenter de tuer les habitants jusqu'aux derniers, capturer et asservir ceux ayant échappé à la mort, puis effacer les traces matérielles de toute existence humaine, sont des actes qui participent d'une volonté de faire disparaître une communauté. Ce fut le cas à Thèbes, à Tyr et à Gaza, mais aussi en Perse contre les Branchides ou en Inde contre les Orites, pour ne retenir que quelques exemples (T1 / 1-3, 8, 25) parmi près d'une dizaine rapportée par les auteurs antiques⁸². Les récits dont on dispose usent

81. Le sort différencié existant entre les captives et les femmes réduites à l'esclavage de masse se retrouve fréquemment dans la tragédie grecque. Voir Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, v. 321-368 ; Euripide, *Hécube*, v. 140-149, 472-499.

82. Voir aussi T1 / 11, 12, 14, 17, 20, 21, 24, 26.

d'un vocabulaire visant à souligner la forte valeur symbolique de l'entreprise de destruction totale, ainsi que ses prolongements sur le long terme. On se reportera à Quinte-Curce, qui note que les Macédoniens, après avoir tué les Branchides, attaquèrent à la base les murailles afin que nul vestige de la ville ne demeure debout ; et il ajoute que « les parcs et les bois sacrés » ne furent pas seulement abattus : on les déracina « afin qu'une fois les racines extirpées, il ne subsiste qu'une solitude désertique et un sol stérile »⁸³. Le vocabulaire et les images associées sont tout à fait significatifs : il s'agissait d'effacer toutes les traces de l'identité, des croyances et de l'organisation sociale du groupe visé.

Les femmes apparaissent comme les principales victimes de la guerre d'anéantissement : d'abord parce qu'elles sont concernées directement par les meurtres de masse, au même titre que les hommes, ensuite parce que les survivantes n'échappent ni à l'asservissement, ni aux viols accompagnant la capture. On pourrait, considérant la diversité des traitements qui leur furent infligés, se risquer à un anachronisme en parlant de « polytraumatisme » – terme qui, dans l'histoire de la psychiatrie de guerre, a longtemps été réservé aux hommes avant d'être élargi aux femmes, notamment dans le contexte de la guerre en ex-Yougoslavie⁸⁴.

En tout cas, sous Alexandre, le processus de disparition des femmes commence par le massacre et s'achève avec l'asservissement. S'agissant du massacre, on ne peut déterminer quelle fut la proportion de femmes tuées par rapport au reste de la population civile. Les données chiffrées dont on dispose sont des estimations qui concernent soit les combattants, soit les habitants en général (T₁/1, 2, 10, 18, 19, 22, 24). Il est fait état en certains lieux de plusieurs dizaines de milliers de morts. S'il peut s'agir d'une exagération destinée à donner plus d'ampleur aux campagnes d'Alexandre, il n'est pas contestable que le meurtre de masse fut à cette période pratiqué à grande échelle ; et l'asservissement, notamment des femmes, fut une façon de prolonger, dans bien des cas, l'entreprise de destruction totale ; arrachées de leur foyer et de leur communauté d'origine, privées des liens familiaux et sociaux qui leur permettaient de s'enraciner dans une continuité organique, les survivantes, tout autant que les autres, furent réduites à néant.

Ainsi, le massacre des femmes suivi de l'asservissement des survivantes s'impose-t-il comme un des marqueurs principaux de la guerre d'anéantissement, la forme la plus aboutie de destruction d'une communauté.

Doit-on considérer que les femmes furent ciblées ? Et jusqu'à quel point ? Notons d'abord que ce sont les seules parmi les civils à émerger de la documentation, ensuite qu'elles apparaissent davantage dans les situations extrêmes. Cela s'explique non

83. Quinte-Curce, VII, 5.

84. Nahoum-Grappe 1997, 2.

seulement par leur implication dans la défense⁸⁵, mais aussi par leur fonction en tant qu'élément de la reproduction et de la conservation du groupe. Cette fonction, qui est sous-jacente dans nos textes, justifie à elle seule le ciblage des femmes, au sens d'actions visant une catégorie de personnes. Ces actions furent multiples et souvent contradictoires sous Alexandre.

Si les femmes n'ont pas constitué un groupe à part destiné à être massacré, puisqu'elles ont été tuées indistinctement avec le reste de la population, il est des cas, en revanche, où elles ont fait l'objet de mesures de protection, ont été épargnées de la tuerie de masse (T1 / 4, 11); à l'inverse, la menace de les exterminer toutes avec leurs enfants a pu être utilisée comme moyen de pression, comme l'atteste le récit de Plutarque à propos des Mardes (T1 / 7). Les femmes ont aussi été particulièrement concernées par les opérations de tri qui ont précédé leur asservissement, opérations s'inscrivant dans un processus de sélection qui pouvait à terme les réduire à la domestication et / ou à l'exploitation sexuelle; enfin, les viols ont été un moyen d'atteindre spécifiquement le féminin, d'arrêter, au même titre que les massacres, la transmission de la filiation. Une minorité de femmes, du fait de leur statut dans la hiérarchie sociale, a pu bénéficier d'un traitement privilégié, dans la dépendance toutefois des vainqueurs. Ces différents cas de figure renvoient à des catégorisations étroitement liées au féminin (instrumentalisation, chosification, objectivation, protection), catégorisations qui montrent que les femmes furent ciblées de diverses façons.

Timocléia est la seule femme mentionnée pour n'avoir été ni asservie, ni réduite au rang de captive. Plutarque rapporte qu'elle fut capturée et conduite enchaînée devant le roi qui la libéra, du fait, d'une part, de ses valeurs propres, d'autre part, de son statut élevé dans la hiérarchie sociale (T3)⁸⁶. Cet épisode qui, dans le récit du siège de Thèbes, pourrait faire figure d'anecdote, interroge en réalité le viol et l'asservissement des femmes et, par-delà, les principes qui ordonnent et font société. Si, à l'échelle individuelle, ce type de pratiques pouvait être vécu comme une mort sociale, à l'échelle collective, quand le phénomène s'élargissait à toute une catégorie de population, il participait de la désagrégation des familles et, ce faisant, de l'anéantissement de la communauté, de la même façon que le massacre⁸⁷.

85. Voir Pimouguet-Pédarros 2021c.

86. Plutarque, *Alexandre*, 12, 4-6; *Vertus des femmes*, 24 (= *Moralia*, 259 D-260 D). Voir aussi Polyen, *Stratagèmes*, VIII, 40.

87. On peut mettre le témoignage de Plutarque en lien avec celui de Diodore qui rapporte, en XVII, 11, 5, que l'on « exhortait les Thébains à ne pas laisser leurs enfants et leurs parents (*tekna kai goneis* / τέκνα και γονεῖς) courir le risque d'être réduits en esclavage, ni leur patrie (*tèn patriδα* / τὴν πατρίδα) succomber corps et biens sous les coups furieux des Macédoniens ». Ce groupe de mots, que l'on peut traduire par « les enfants, les mères et les pères », met l'accent sur la parenté, la descendance (*goneus* / celui qui engendre) et tend ainsi à souligner les conséquences de l'asservissement, à savoir la disparition des familles et donc de la cité.

Ces pratiques destructrices ont-elles été perçues comme transgressives ?

Si, s'agissant des peuples barbares d'Asie, les mentions relatives aux violences faites aux femmes semblent avoir une valeur purement informative, il n'en est pas de même en ce qui concerne les communautés grecques, pour lesquelles les récits sont plus circonstanciés. Les discours des orateurs sur la destruction de Thèbes montrent que si la guerre revenait à imposer des droits, ceux-ci n'étaient pas pour autant considérés comme justes⁸⁸. État de fait que l'on peut mettre en lien avec la peinture d'Aristide de Thèbes dans laquelle l'événement est réduit à l'image d'une mère qui, bien que mourante, s'inquiète du sort de son enfant auquel elle ne pourra plus donner le sein⁸⁹. Le massacre est ici dénoncé, précisément parce qu'il a touché des femmes libres. De même, il apparaît que si le viol et l'asservissement n'étaient pas des actes répréhensibles au sens juridique du terme, ils pouvaient être réprouvés par l'opinion publique, voire faire figures d'« intolérables » au sens anthropologique du terme⁹⁰ ; cela dépendait de la conjoncture (sacralité du lieu, statut des victimes, comportement des assiégeants). Prenons le témoignage d'Arrien, qui note que les soldats d'Alexandre

se mirent à tuer sans aucun discernement les Thébains qui ne se défendaient même pas, les uns dans leurs maisons où ils avaient fait irruption [...], même des suppliants embrassant des autels, et ils n'épargnaient ni les femmes, ni les enfants⁹¹.

Sont ici soulignés d'une part la transgression des normes fondamentales (la violation du droit d'asylie), d'autre part le non-respect des usages vis-à-vis des civils. Ce témoignage peut être rapproché de celui de Quinte-Curce qui, à propos des Branchides, précise que tous (y compris donc les femmes et les enfants) furent égorgés jusqu'au dernier alors même qu'ils étaient sans armes et, ajoute-t-il, « ni communauté de langue, ni bandelettes ou prières de suppliants » ne purent « arrêter la cruauté »⁹². Dans les deux cas, ce qui est dénoncé, c'est le non-respect de l'origine et du statut des victimes (grecque, libre, sans défense), mais aussi la traque des

88. Hypéride, XIII *Oraison funèbre*, 17 ; Eschine, III *Contre Ctésiphon*, 156 ; Démosthène, XVIII *Sur la couronne*, 41 ; Dinarque, *Contre Démosthène*, 24 ; Hégésias de Magnésie, *Fragments*, 142 T3.

89. Voir *supra*, p. 69 et note 38.

90. Aristote, *Politique*, I, 6, 1255a10, condamne moralement l'asservissement ; Hypéride, XIII *Oraison funèbre*, 17 et 36, insiste sur les atteintes portées aux corps des femmes. Sur la notion d'« intolérable », voir Bourdelais & Fassin 2005.

91. Arrien, I, 8, 8.

92. Quinte-Curce, VII, 5. Voir Pimouguet-Pédarros 2021b, 141-142. Ce terme participe du langage de la transgression, comme nous l'avons montré dans le séminaire 3 du programme Parabainô : Pimouguet-Pédarros 2021d, 8-13 [<https://www.parabaino.com/evenements/seminaire-15-10-21/>]. Voir <https://www.parabaino.com/>.

vaincus jusque dans les espaces les plus sacrés (sanctuaires et maisons). S'il n'était pas contraire aux règles de la guerre de poursuivre et de mettre à mort les vaincus du champ de bataille⁹³, prendre en chasse les populations civiles l'était assurément, comme l'indiquent le vocabulaire et les métaphores de la cruauté présents dans de nombreux récits (T1/1, 4, 8, 14, 20, 23), en particulier chez Quinte-Curce. S'est-il agi d'opposer, dans un processus inversé, la bestialité du chasseur-prédateur à l'humanité de la proie⁹⁴? En tout cas, l'ensauvagement des troupes d'Alexandre est ici clairement mis en évidence⁹⁵.

Quelles furent enfin les limites à l'exercice de la violence extrême?

Si, dans quelques cas, ce furent les victimes elles-mêmes qui, par un geste radical (suicide collectif ou meurtre de l'ennemi)⁹⁶, décidèrent de mettre un coup d'arrêt à la violence extrême, il n'en reste pas moins qu'Alexandre est présenté par Plutarque comme par Polyen comme le principal garant du respect des règles de la guerre envers les populations civiles et en particulier les femmes. C'est lui qui, à Thèbes, ordonne la remise en liberté de Timocléia, lui qui demande à ses officiers de veiller à ce qu'il ne se produise plus « de tels outrages (*hubrisma* / ὑβρισμα) dans une maison illustre », lui, enfin, qui, après avoir encouragé le massacre, fait « proclamer l'interdiction de ne plus tuer aucun Thébain »⁹⁷ (T3 / Mises en liberté). Des injonctions de même nature sont attestées à Tyr, à Persépolis, à Gaza de Bactriane (T1/2, 5, 11) – sans compter les mesures destinées à protéger du viol les femmes barbares de haute naissance⁹⁸. Quelle que soit la part de reconstruction narrative, ces exemples sont significatifs de l'attention portée par les Anciens au traitement des femmes en temps de guerre.

Mais en tout état de cause, nous avons affaire sous Alexandre à un phénomène qui ne peut être comparé à aucun autre dans l'histoire grecque; en effet, si l'existence

93. Voir *supra* note 26.

94. Stépanoff 2021, 326-328, fait mention, en s'appuyant sur les travaux de Hell 1997, 300, de la figure du chasseur-prédateur d'humains qui apparaît dans les légendes de la « chasse sauvage », lesquelles racontent la malédiction de celui qui « foule les moissons, chasse le dimanche et poursuit les cerfs jusque dans les églises ». Il fait également état du renversement d'état entre le chasseur et la proie en invoquant la légende d'Actéon.

95. Pour ne s'en tenir qu'à Thèbes, Diodore, en XVII, 9, 6, rapporte qu'Alexandre « au comble de la colère (*orgè* / ὀργή) », dans « un accès de sauvagerie (*apothèriôtheis* / ἀποθηριώθεις) », attaqua la cité puis, après la victoire céda à la « sauvagerie de la vengeance (*pros tèn ômotèta tès timôrias* / πρὸς τὴν ὀμοτιῆτα τῆς τιμώριας) » : *ômotèta* / ὀμοτιῆτα / cruauté. Voir, sur la guerre et le sauvage, Boëldieu-Trevet 2015.

96. Voir le cas de Timocléia tuant son agresseur (T3 / Mises en liberté); voir les cas de suicides collectifs à Tyr, Persépolis, en Sogdiane, à Massaga, en Inde (T1/2, 3, 10, 17, 20). Sur la place des femmes dans les suicides collectifs, voir Pimouguet-Pédarros 2021c, 151-153.

97. Plutarque, *Moralia*, T. IV, 24, 260d. Voir aussi note 54.

98. *Supra*, p. 79.

de violences de masse incluant des femmes n'est pas nouvelle, jamais ces violences ne s'étaient encore exercées sur une durée et un espace aussi importants, ni n'avaient pris la forme de mises à mort répétées⁹⁹; toutefois, si les femmes furent nombreuses au moment de la conquête à faire l'expérience du massacre, puis, pour les survivantes, de l'asservissement, elles firent aussi, et à l'inverse, l'objet de mesures visant à les mettre à part du reste de la population, voire à les protéger dans des proportions et à des degrés différents selon les situations. État de fait qui atteste une volonté de mener une politique pragmatique et raisonnée de destruction des civils. Deux types de dynamiques, mises en évidence par Jacques Sémelin à propos des massacres du XX^e siècle, peuvent permettre de comprendre les ressorts de la violence de masse sous Alexandre : 1) « la dynamique de destruction / soumission des civils » pouvant « s'intégrer dans une opération militaire pour précipiter la capitulation de l'adversaire, hâter la conquête de son territoire et la sujétion de ses populations [...], ce que Michael Walzer nomme la "guerre contre les civils" » ; 2) « la dynamique de la destruction / éradication », dont le but « n'est plus vraiment la soumission, mais bien l'élimination d'une collectivité d'un territoire, plus ou moins vaste, contrôlé ou convoité par un pouvoir »¹⁰⁰.

Si ces deux types de dynamique sont présents dans notre documentation, l'éradication d'une communauté n'est pas systématique (T1/3, 8, 26) et jamais le produit d'un plan préconçu – sauf peut-être en ce qui concerne les Cosséens. En définitive, il apparaît que le massacre fut utilisé pour terroriser et discipliner les populations afin d'asseoir la conquête et faciliter la phase d'occupation. Il faut donc

99. À Mélos (Cyclades) ou Skionè (Chalcidique), au V^e siècle, des Grecs furent massacrés à l'issue d'un siège mené par les Athéniens, mais il s'agissait de tuer les combattants ou les hommes en âge de porter les armes et non pas les femmes, les enfants et les vieillards. Cf. Thucydide, V, 85-113; IV, 130-134. À Mycalessos (Béotie), à la même période, il y eut bel et bien le massacre de toute la population, y compris des enfants, mais ce massacre eut lieu lors d'une attaque surprise, non dans le cadre d'un siège et fut le fait de mercenaires thraces – même s'il est vrai que ceux-ci se trouvaient à la solde d'un stratège athénien. Thucydide, en VII, 29-30, conclut que « jamais catastrophe n'avait été aussi inattendue ni aussi terrible ». On se reportera à ce propos au commentaire de Quinn 1995. On peut aussi faire mention du siège de Motyè par Denys l'Ancien en 394 rapporté par Diodore, qui précise que les assiégeants tuaient tous les Motyens, sans épargner enfants, femmes, vieillards. Cf. XIV, 51, 4; 53, 4. Mycalessos et Motyè font figures dans les sources de contre-exemples. Il y eut en revanche de nombreux massacres incluant des femmes à la fin du IV^e siècle sous le tyran Agathocle, mais ils ne sauraient être comparés à ceux perpétrés sous Alexandre d'abord parce qu'ils ne répondaient à aucune finalité tactique, militaire, ensuite parce qu'ils furent précédés dans bien des cas par des pratiques de cruauté. Voir Diodore XIX, 107, 4-5 (Géla); XX, 55, 1-2 (Utique); 71, 5 (Égeste); 72, 1-5 (Syracuse); 21 fr. 12.1-3 (Crotone). Sur les violences en Sicile, voir Cusumano 2005. En tout cas, à l'époque hellénistique, hormis les violences exercées en Sicile par le tyran Agathocle, on a dans les sources très peu de cas de massacres incluant des femmes, ce qui laisse penser que la période d'Alexandre constitue un cas à part. Voir Pimouguet-Pédarros à paraître b.

100. Sémelin 2002a, 490. Voir aussi Walzer 1992.

voir dans cette forme d'action, tout au moins en Asie, moins une exaction ou un débordement militaire qu'un outil de domination – ce qui pourrait expliquer que dans nombre de cas les femmes et les enfants n'aient pas été épargnés de manière à accroître l'effet de sidération parmi les survivants.

Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS

Nantes Université

CRHIA

ANR-19FGEN-0002

Références bibliographiques

- ALLÉLY A. (dir.) (à paraître), « Dossier : Femmes, violences et guerre dans le monde gréco-romain », *HiMA*, t. XI, 2022.
- ANDRONIKOS M. (1982), « La nécropole d'Aigai », in *Philippe II de Macédoine*, M.B. Hatzopoulos, L.D. Loukopoulos (dir.), Paris – Fribourg, Bibliothèque des Arts – Office du Livre, p. 188-231.
- ANTONETTI C., BIAGI P. (dir.) (2017), *With Alexander in India and Central Asia: Moving East and Back to West*, Oxford – Philadelphia (PA), Oxbow Books.
- BAKER G. (2021), *Spare No One. Mass violence in Roman Warfare*, New York – Londres, Rowman & Littlefield (War and society).
- BARRANDON N. (2018), *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard.
- BARRANDON N. (2021), « *Hostis et / ou inimicus* : réflexions sur le “eux ou nous” dans la guerre romaine », in *Enemistad y odio en el mundo antiguo: ponencias presentadas en el 10º coloquio de historia antigua « universidad de Zaragoza »*, 2019, F. Marco Simón, F. Pina Polo, J. Remesal Rodríguez (dir.), Barcelone, Universitat de Barcelona Edicions (Instrumenta ; 74), p. 83-94.
- BELTRAMETTI A. (2004), « Pensare, raccontare e rappresentare la violenza. Anche questo abbiamo imparato dai Greci ? », *Quaderni di Storia*, t. LX, p. 5-45.
- BIELMAN A. (1994), *Retour à la liberté. Libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne. Recueil d'inscriptions honorant des sauveteurs et analyse critique*, Athènes – Lausanne, École française d'Athènes – Université de Lausanne (Études épigraphiques ; 1).
- BILLOWS R.A. (2018), *Before & after Alexander: the legend and legacy of Alexander the Great*, New York, Overlook Duckworth.
- BODIOU L., CHAUVAUD F., GAUSSOT L., GRIHOM M.-J., SORIA M. (dir.) (2016), *Le corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire, série Justice et déviance).

- BOEHRINGER S. (2016), « Les violences sexuelles dans l'Antiquité : où se joue le genre ? », *ibid.*, p. 33-49.
- BOEHRINGER S., SEBILLOTTE CUCHET V. (2015), « Corps, sexualité et genre dans les mondes grec et romain », in Gherchanoc 2015, p. 83-108.
- BOËLDIEU-TREVET J. (2015), « Le sauvage en soi : violences extrêmes en temps de guerre dans le monde grec (V^e-IV^e siècles) », *CEA*, t. LII, p. 149-172.
- BOSWORTH A.B. (1988), *Conquest and Empire : the Reign of Alexander the Great*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BOURDELAIS P., FASSIN D. (2005), *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte.
- BRIANT P. (1987), *De la Grèce à l'Orient, Alexandre le Grand*, Paris, Gallimard (Découvertes Gallimard. Histoire ; 27).
- BRIANT P. (1996), *Histoire de l'Empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris, Fayard.
- BRIANT P. (2002), *Darius dans l'ombre d'Alexandre*, Paris, Fayard.
- BRIANT P. (2005), *Alexandre le Grand : de la Grèce à l'Inde*, Paris, Gallimard (Découvertes Gallimard. Histoire ; 27) (nouv. éd. de Briant 1987).
- BRULÉ P. (1990), « Enquête démographique sur la famille grecque antique. Étude de listes de politographie d'Asie mineure d'époque hellénistique (Milet et Ilion) », *REA*, t. XCII, n° 3-4, p. 233-258.
- BRUNT P.A. (1963), « Alexander's Macedonian Cavalry », *Journal of Hellenic Studies*, t. LXXXIII, p. 27-46.
- BUCAILLE L. (2013), « Femmes à la guerre. Égalité, sexe et violence », *Critique internationale*, t. III, n° 60, p. 9-19.
- CARNEY E.D. (1987), « The Politics of Polygamy: Olympias, Alexander and the Murder of Philip », *Historia*, t. XLI, p. 169-189.
- CARNEY E.D. (2006), *Olympias, Mother of Alexander the Great*, New York, Routledge (Women of the ancient world).
- CHANIÓTIS A. (2004), « Mobility of Persons during the Hellenistic Wars : State Control and Personal Relations », in *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, C. Moatti (dir.), Rome, École française de Rome (Collection de l'EFR ; 341), p. 481-500.
- CHANIÓTIS A. (2005), *War in the Hellenistic World : A social and cultural history*, Oxford, Blackwell (Ancient World at War).
- CHANIÓTIS A. (dir.) (2012), *Unveiling Emotions. Sources and Methods for the Study of Emotions in the Greek World*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag (Heidelberger althistorische Beiträge und epigraphische Studien ; 52).

- CUSUMANO N. (2005), « Il massacro dei Selinuntini nel 409: alcune osservazioni », in *Atti del V congresso internazionale di studi fenici e punici*, A. Spanò Giammellaro (dir.), Palerme, Université de Palerme (Faculté des lettres et de philosophie), vol. 2, p. 823-828.
- CUSUMANO N. (2011), « Gérer la haine, fabriquer l'ennemi. Grecs et Carthaginois en Sicile entre les V^e et IV^e siècles avant J.-C. », in *Diodore d'Agyrion et l'histoire de la Sicile*, S. Collin-Bouffier (dir.), *DHA*, supplément n° 6, p. 113-135.
- DAMET A. (2019), s.v. « Viol », in *Dictionnaire du corps dans l'Antiquité*, L. Bodiou, V. Mehl (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), p. 650-652.
- DAUPHIN C., FARGE A. (dir.) (1997), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel (Bibliothèque Albin Michel; Histoire).
- DEACY S., PIERCE K.F. (dir.) (1997), *Rape in Antiquity. Sexual Violence in the Greek and Roman Worlds*, Swansea – Londres, The Classical Press of Wales.
- DESCOLA P. (1999), « Des proies bienveillantes. Le traitement du gibier dans la chasse amazonienne », in *De la violence*, F. Héritier (dir.), t. II, Paris, Odile Jacob, p. 20-44.
- DOWDALL A., HORNE J. (dir.) (2018), *Civilians under Siege from Sarajevo to Troy*, Dublin, Palgrave Macmillan.
- DUCREY P. (1968), *Le traitement des prisonniers de guerre, des origines à la conquête romaine*, Paris, De Boccard (Travaux et mémoires des anciens membres étrangers de l'École et divers savants; 17).
- ECK B. (2005), « Essai pour une typologie des massacres en Grèce classique », in El Kenz 2005, p. 72-120.
- ECK B. (2012), *La mort rouge. Homicide, guerre et souillure en Grèce ancienne*, Paris, Les Belles Lettres (Études anciennes, série grecque; 145).
- EL KENZ D. (dir.) (2005), *Le massacre, objet d'histoire*, Paris, Gallimard (Folio Histoire; 138).
- ELLIS J.R. (1982), « La Macédoine sous Philippe II », in *Philippe II de Macédoine*, M.B. Hatzopoulos, L.D. Loukopoulos (dir.), Paris – Fribourg, Bibliothèque des Arts – Office du Livre, p. 146-166.
- FABRE-SERRIS J., KEITH A. (dir.) (2015), *Women and War in Antiquity*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- FAGAN G.G., FIBIGER L., HUDSON M., TRUNDLE M. (dir.) (2020), *The Cambridge World History of Violence*, vol. I: *The Prehistoric and Ancient Worlds*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GACA K.L. (2010), « The Andrapodizing of War Captives in Greek Historical Memory », *Transactions of the American Philological Association*, t. CXL, n° 1, p. 117-161.

- GACA K.L. (2010-2011), « Telling the Girls from the Boys and Children : Interpreting Παιδες in the Sexual Violence of Populace-Ravaging Ancient Warfare », *Illinois Classical Studies*, t. XXXV-XXXVI, p. 85-109.
- GACA K.L. (2011), « Girls, Women, and the Significance of Sexual Violence in Ancient Warfare », in *Sexual Violence in Conflict Zones: From the Ancient World to the Era of Human Rights*, E. D. Heineman (dir.), Philadelphie, University of Pennsylvania Press (Pennsylvania Studies in Human Rights), p. 73-88.
- GACA K.L. (2014), « Martial Rape, Pulsating Fear and the Sexual Maltreatment of Girls, Virgines and Women in Antiquity », *American Journal of Philology*, t. CXXXV, n° 3, p. 303-357.
- GHERCHANOC F. (dir.) (2015), *L'histoire du corps dans l'Antiquité: bilan historiographique* (Journée de printemps de la SOPHAU du 25 mai 2013), *DHA*, supplément n° 14, p. 9-190.
- GOUKOWSKY P. (1978), *Essai sur les origines du mythe d'Alexandre (336-270 av. J.-C.)*, t. I, Nancy, Université de Nancy II.
- GRENKE A. (2011), *Genocide from Antiquity to the Beginning of the Twentieth Century: History and Comparative Analysis*, Lewiston, Edwin Mellen Press.
- GUILAINE J., SÉMELIN J. (dir.) (2016), *Violences de guerre, violences de masse. Une approche archéologique* (textes issus du colloque international « Archéologie de la violence; violence de guerre, violences de masse », organisé par l'Inrap au musée du Louvre – Lens, 2-4 octobre 2014), Paris, La Découverte.
- HAMMOND N.G.L. (1978), « A Note on "Pursuit" in Arrian », *Classical Quarterly*, t. XXVIII, p. 136-140.
- HAMMOND N.G.L. (1998), « Cavalry recruited in Macedonia down to 332 BC », *Historia*, t. XLVII, p. 404-425.
- HELL B. (1997), *Le sang noir. Chasse et mythe du sauvage en Europe*, Paris, Flammarion (Champs; 375).
- INGRAO C. (2005), « Une anthropologie historique du massacre : le cas des *Einsatzgruppen* en Russie », in *El Kenz* 2005, p. 351-369.
- INGRAO C. (2006), *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger*, Paris, Perrin.
- JOUANNO C. (1993), « Un épisode embarrassant de l'histoire d'Alexandre : la prise de Thèbes », *Ktèma*, t. XVIII, p. 245-258.
- JUHEL P.O. (2017), *Armes, armement et contexte funéraire dans la Macédoine hellénistique. Avec un appendice sur les trouvailles d'armes relatives à l'archaïsme et aux débuts de l'époque classique en Macédoine et sur ses confins*, Gdansk, Akanthina (Monograph series Akanthina; 11).

- KONIJNENDIJK R. (2018), *Classical Greek Tactics. A Cultural History*, Leyde – Boston, Brill (Mnemosyne Supplements. History and Archaeology of Classical Antiquity; 409).
- LAFFON A. (2021), « Le vocabulaire grec des violences extrêmes », conférence prononcée au cours du Séminaire 3 du programme de recherche Parabainô (*Les mots pour le dire : définitions et utilisation des termes "massacre, violence extrême et transgression" dans les mondes grec et romain*), organisé le 15 octobre 2021, à Nantes, par A. Allély.
- LANNI A. (2008), « The Laws of War in Ancient Greece », *Law and History Review*, t. XXVI, n° 3, p. 469-489.
- LAUNEY M. (1950), *Recherche sur les armées hellénistiques*, Paris, De Boccard (BEFAR; 169).
- LONSDALE S.H. (1990), *Creatures of Speech. Lion, Herding and Hunting Similes in the Iliad*, Stuttgart, Teubner (Beiträge zur Altertumskunde; 5).
- MARCINKOWSKI A. (2001), « Le loup et les Grecs », *Ancient Society*, t. XXXI, p. 1-26.
- MARTINEZ MORALES J. (2015), *Women and War in Classical Greece*, PhD Thesis, Université de Liverpool, 244 p. (dactyl.).
- MERLE I. (2004), « Les *Subaltern Studies* : retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale », *Genèses*, t. LVI, n° 3, p. 131-147.
- NAHOUM-GRAPPE V. (1997), « La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, V [en ligne : <https://doi.org/10.4000/clio.416>].
- OGDEN D. (1999), *Polygamy, Prostitutes and Death: the hellenistic dynasties*, Londres – Swansea, Duckworth – The Classical Press of Wales.
- OMITOWOJU R. (2002), *Rape and the Politics of Consent in Classical Athens*, Cambridge – New York – Melbourne, Cambridge University Press (Cambridge Classical Studies).
- PATERSON O. (1982), *Slavery and Social Death. A Comparative Study*, Cambridge (Mass.) – Londres, Harvard University Press.
- PAYEN P. (2004), « Femmes, armées civiques et fonction combattante en Grèce ancienne (VII^e-IV^e siècle avant J.-C.) », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, t. XX, p. 15-41 [en ligne : <https://doi.org/10.4000/clio.1417>].
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2021a), « Guerre, normes et transgressions dans le monde grec », in *La transgression en temps de guerre. De l'Antiquité à nos jours*, N. Barrandon, I. Pimouguet-Pédarros (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes (Enquêtes & documents; 68), p. 65-82.
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2021b), « Guerre de siège, paroxysme et transgressions (Alexandre et les grandes monarchies hellénistiques) », *ibid.*, p. 137-156.
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2021c), « Guerre de siège, genre et représentations dans le monde grec antique (Alexandre et la période hellénistique) », *HiMA*, t. X, p. 145-176.

- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (2021d), « Violence de guerre, violence extrême et transgression : définitions, acceptions et représentations », conférence prononcée au cours du Séminaire 3 du programme de recherche Parabainô (*Les mots pour le dire : définitions et utilisation des termes “massacres, violence extrême et transgression” dans les mondes grec et romain*), organisé le 15 octobre 2021, à Nantes, par A. Allély [texte en ligne : <https://www.parabaino.com/evenements/seminaire-15-10-21/>].
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (à paraître a), « Le viol des femmes en temps de guerre. Le cas de l’armée d’Alexandre entre 335 et 324 », *HiMA*, t. XI.
- PIMOUGUET-PÉDARROS I. (à paraître b), « War, Extreme Violence and Transgression – Definitions and Case Studies for the Hellenistic Period », in *Bounded Violence and Violence Unbound. Violence in Pre-Modern Warfare*, L. Gilhaus (dir.), International Conference in Bonn, 2022.
- PRITCHETT W.K. (1991), *The Greek State at War. Part V*, Londres – Berkeley, University of California Press.
- QUINN T.J. (1995), « Thucydides and the Massacre at Micalessus », *Mnemosyne*, t. XLVIII, p. 571-574.
- RZEPKA J. (2008), « The Units of Alexander’s Army and the District Divisions of Late Argead Macedonia », *GRBS*, t. XLVIII, p. 39-56.
- SAOU R. (2021), *Les modèles grecs de la guerre. Violences et pratiques combattantes dans l’espace égéen entre le début du IV^e et la fin du I^{er} siècle a.C.*, thèse de doctorat en histoire, histoire de l’art et archéologie, Université de Bordeaux III, 2 vol., 556 pages (dactyl.).
- SCHNAPP A. (1997), *Le chasseur et la cité. Chasse et érotique en Grèce ancienne*, Paris, Albin Michel (L’évolution de l’humanité).
- SCUBLA L. (1999), « La proie et son ombre. Traitement rituel et figures symboliques de la relation prédateur / proie clanique », *L’homme. Revue française d’anthropologie*, t. CLV, n° 3, juillet-septembre, p. 277-286.
- SÉMELIN J. (2002a), « Du massacre au processus génocidaire », *Revue internationale des sciences sociales*, t. CLXXIV, n° 4, p. 483-492.
- SÉMELIN J. (2002b), « Analyser le massacre. Réflexions comparatives », *Questions de recherche*, t. VII, p. 1-42.
- SÉMELIN J. (2003), « Éléments pour une grammaire du massacre », *Le débat*, t. CXXIV, n° 2, p. 154-170.
- SÉMELIN J. (2005), *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil.
- STÉPANOFF C. (2021), *L’animal et la mort. Chasses, modernité et crise du sauvage*, Paris, La Découverte.

- TRÉVISI M., NIVET P. (dir.) (2010), *Les femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918* (Actes du colloque d'Amiens, 15-16 novembre 2007), Paris, Institut de stratégie comparée – Economica.
- TRINQUIER J., VENDRIES C. (dir.) (2009), *Chasses antiques. Pratiques et représentations dans le monde gréco-romain (III^e s. av. – IV^e s. ap. J.-C.)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Archéologie & culture).
- VIDAL-NAQUET P. (1968), « Le chasseur noir et l'origine de l'éphébie athénienne », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, t. XXIII, n^o 5, p. 947-964.
- WALZER M. (1992), *Just and Unjust Wars: A Moral Argument with Historical Illustration* [1977], New York, Harper Collins (BasicBooks).
- WILGAUX J. (à paraître), « La guerre du Péloponnèse : une violence paroxystique », *HiMA*, t. XI.
- WILL E. (1988), « Guerre, acculturation et contre-acculturation dans le monde hellénistique », *Polis*, t. I, p. 37-62.

ANNEXES¹⁰¹

Tableau 1 – Massacres impliquant des femmes	
1. Siègne de Thèbes (décembre 335)	<p>« Ils [les Macédoniens] se portaient avec force menaces contre ces infortunés et tuaient sans merci (<i>apheidôs anèroun pantas</i>) tous ceux qu'ils venaient à rencontrer » / « Ce fut un grand massacre (<i>pollou de phonou</i>) et la ville était partout remplie de cadavres (<i>panta topon nekrôn</i>) » / « impitoyablement, des Grecs étaient mis à mort (<i>anèlèôs anèrounto</i>) par des Grecs et, malgré la parenté de race, ils étaient massacrés (<i>éphoneuonto</i>) par leurs proches » / « On tua plus de six mille Thébains (<i>anèrethèsan</i>) ». Diodore, XVII, 13, 1-6.</p> <p>Ils [les Macédoniens] « se mirent à tuer (<i>ekteinon</i>) sans aucun discernement des Thébains qui ne se défendaient même pas, les uns dans leurs maisons où ils avaient fait irruption, d'autres qui faisaient front, même des suppliants embrassant des autels, et ils n'épargnaient (<i>pheidomenoi</i>) ni les femmes, ni les enfants ». Arrien, I, 8, 8.</p> <p>« Mais pour les Thébains [...], la prise de la ville, l'ampleur du massacre (<i>phonos <ho> polus</i>), comme il fallait s'y attendre de la part de gens de même race assouvissant de vieilles haines, l'asservissement total d'une cité [...], tout cela était sans invraisemblance attribué au courroux divin ». Arrien, I, 9, 6.</p> <p>« Ils voyaient la cité des Thébains lamentablement effacée (<i>èphanismenèn</i>) d'entre les nations [...] ». Hypéride, VII <i>Oraison funèbre</i>, 17.</p>
2. Siègne de Tyr (août 332)	<p>« Par la brèche, les Macédoniens se ruèrent à l'intérieur [...] : c'est ainsi que la ville se trouva prise [...]. Ils [les Tyriens] furent tous massacrés (<i>katèkopèsan</i>) les armes à la main, hormis quelques-uns. Ils étaient plus de sept</p>

101. Les traductions proviennent de la CUF, sauf pour Arrien, *Anabase* (éditions de Minuit, trad. P. Savinel); Polyen, *Stratagèmes*, VIII, XL (trad. <http://remaclé.org/bloodwolf/erudits/polyen/index.htm>).

	<p>mille. Le roi [...] fit mettre en croix tous ceux qui avaient l'âge de porter les armes : leur nombre n'était pas inférieur à deux mille». Diodore, XVII, 46, 3-4.</p> <p>« Voyant le rempart pris, la plus grande partie des Tyriens l'abandonnèrent mais ils se regroupèrent dans ce qu'on appelle le sanctuaire d'Agenor et y firent front aux Macédoniens. Alexandre alla les attaquer avec les hypaspistes, en tua (<i>diephtheiren</i>) certains qui résistaient sur place, poursuivit les fuyards. Ce fut un grand massacre (<i>phonos en polus</i>) ». / Quand Alexandre pénétra dans la ville, « les Macédoniens, en proie à la colère, se ruèrent sur tout ce qui se présentait, exaspérés qu'ils étaient par la durée du siège et aussi parce que les Tyriens, ayant fait prisonniers des Macédoniens [...] les avaient fait monter sur le rempart pour qu'ils fussent bien vus du camp et, après les avoir égorgés (<i>sphaxantes</i>), les avaient jetés à la mer [...] » / les « Tyriens eurent dans les huit mille morts ». Arrien, II, 24, 2-5.</p> <p>« Beaucoup s'étaient postés sur les toits et accablèrent de pierres et de tout ce que le hasard leur offrait les Macédoniens [...]. Alexandre donna l'ordre de massacrer tout le monde sauf ceux qui s'étaient réfugiés dans les temples et de mettre le feu aux demeures [...] » ; « garçons et jeunes filles avaient occupé en foule les temples, mais les hommes étaient debout, chacun dans le vestibule de sa maison ». Quinte-Curce, IV, 2.</p> <p>« Cependant le courage des Tyriens ne faiblit pas [...] ; mais se séparant de leurs femmes et de leurs enfants, ils les firent passer à Carthage : ils supporteraient avec plus de courage n'importe quel malheur si la partie d'eux-mêmes qui leur était la plus chère n'était plus exposée au péril commun ». Quinte-Curce, IV, 3.</p>
3. Siège de Gaza (novembre 332)	<p>Alexandre « prit la ville de vive force après un siège de deux mois ». Diodore, XVII, 48, 7.</p> <p>« Alexandre réduisit en esclavage les enfants et les femmes. Il repeupla la ville avec des habitants du voisinage et l'utilisa comme place forte pour la guerre ». Arrien, II, 27, 7.</p>

<p>4. Campagnes dans les défilés montagneux du territoire des Uxiens (hiver 331)</p>	<p>« Alexandre se rendit maître du passage puis, en peu de temps, de toutes les villes du pays des Uxiens ». Diodore, XVII, 67, 5.</p> <p>« Alexandre tomba à l'improviste sur les villages des Uxiens, leur prit un butin considérable et en tua un grand nombre (<i>pollous katekteinen</i>) encore dans leurs lits. Les autres s'enfuirent dans les montagnes [...]. Beaucoup périrent (<i>apethanon</i>) dans leur fuite sous les coups des soldats d'Alexandre, et beaucoup même sur un itinéraire tout en précipices. Mais la plupart, en fuyant dans les montagnes, tombèrent sur les troupes de Cratère et périrent sous leurs coups (<i>apôlonto</i>) ». Arrien, III, 17, 3 et 5-6.</p>
<p>5. Siège de Persépolis (janvier 330)</p>	<p>Alexandre « présenta [Persépolis] aux Macédoniens comme la pire ennemie parmi les villes d'Asie et il l'abandonna aux pillages de la soldatesque, à l'exception du palais royal [...] » / « Les Macédoniens l'envahirent donc, massacrant tous les hommes (<i>andras pantas phoneuontes</i>) et pillant les propriétés qui étaient nombreuses et regorgeaient d'objets précieux de toutes sortes ». Diodore, XVII, 70, 1-2.</p> <p>« Il se fit là un grand massacre de prisonniers (<i>phonon</i> [...]) <i>polun</i>). Alexandre écrit lui-même qu'il ordonna d'égorger ces hommes (<i>aposphattesthai tous anthrôpous</i>), parce qu'il jugeait que tel était son intérêt ». Plutarque, <i>Alexandre</i>, 37, 3.</p> <p>La « cruauté aussi foula la ville prise : pliant sous l'or et l'argent, les soldats assassinaient les prisonniers, êtres sans valeur marchande ; de-ci, de-là, on massacrait au petit bonheur des gens qu'auparavant eût sauvé le prix de la rançon. Beaucoup devancèrent le bras de l'ennemi en se donnant la mort ; ils revêtaient leurs plus précieux atours, et, du haut des remparts, se jetaient dans le vide avec leurs femmes et leurs enfants. Quelques-uns, prévenant de peu ce que l'ennemi allait faire, avaient mis le feu à leurs demeures, afin de s'y brûler vifs avec les leurs. Enfin le roi donna ordre à ses troupes d'épargner la personne et la parure des femmes ». Quinte-Curce, V, 6.</p>

<p>6. Campagnes en Perse (avril 330)</p>	<p>« Enfin, après avoir parcouru des forêts à peu près impraticables, ils découvrirent de faibles traces de civilisation et des troupeaux errant çà et là : quand les indigènes qui habitaient des cabanes dispersées aperçurent l'armée ennemie, eux qui s'étaient crus défendus par ces sentiers impraticables, ils tuèrent ceux qui ne pouvaient les accompagner dans leur fuite et gagnèrent des montagnes écartées [...]. Par la suite [...] ils se rendirent au roi; [...] on ne leur fit aucun mal ». Quinte-Curce, V, 6.</p>
<p>7. Campagnes contre les Mardes (printemps / été 330)</p>	<p>« Or tandis qu'ils ravageaient la contrée par le feu, les pages qui menaient les chevaux royaux s'éloignèrent un peu du roi et quelques barbares s'étant jetés sur eux, enlevèrent le meilleur cheval [...]. En raison de la valeur de cet animal, l'irritation s'empara du roi qui ordonna de couper les arbres de la contrée. Il fit d'autre part déclarer par le truchement de personnes parlant le dialecte indigène que s'ils ne rendaient pas le cheval, ils verraient leur pays entièrement dévasté et sa population égorgée (<i>katesphagmenous</i>) en masse. La menace fut mise sur le champ à exécution et les barbares terrifiés rendirent le cheval et apportèrent en même temps de très somptueux présents. Ils envoyèrent aussi une cinquantaine d'hommes pour implorer leur pardon. Parmi ces hommes, Alexandre prit comme otages les principaux notables [...]. » Diodore, XVII, 76, 5.</p> <p>« Là, quelques barbares étant tombés à l'improviste sur ceux qui conduisaient son cheval Bucéphale l'enlevèrent. Il en fut extrêmement fâché, et il leur envoya un héraut pour les menacer de les exterminer tous (<i>apoktenein</i>) avec leurs enfants et leurs femmes s'ils ne lui renvoyaient pas son cheval. Mais quand ils vinrent le lui ramener et remettre leurs villes entre ses mains, il les traita tous avec humanité et paya la rançon de Bucéphale à ceux qui l'avaient pris ». Plutarque, <i>Alexandre</i>, 44, 3-5.</p> <p>« Sous l'aiguillon d'une colère et d'une douleur plus grandes qu'il n'était convenable, Alexandre fait rechercher son cheval et annoncer par un interprète qu'il n'y aurait pas de quartier si on ne le lui rendait pas. Les</p>

	ennemis, épouvantés par cet avertissement, ramènent l'animal avec d'autres dons. Mais sans se calmer pour cela, il ordonne de couper les forêts et, prenant de la terre aux montagnes, il fait remblayer la plaine où les branches empêchaient la marche [...]. Le roi après avoir reçu d'eux [des barbares] des otages leur ordonna d'obéir à Phradate ». Quinte-Curce, VI, 5.
8. Mise à sac de la communauté des Branchides (printemps / été 330)	« Alexandre passe la porte avec des troupes légères. La phalange reçoit l'ordre de cerner les murs et, à un signal donné, de mettre à sac la ville, repaire de traîtres, et de massacrer les gens jusqu'au dernier. Sans armes, ils sont égorgés çà et là; ni communauté de langue, ni bandelettes ou prières de suppliants ne peuvent arrêter la cruauté ». Après avoir tué les Branchides, les Macédoniens attaquèrent « à la base les murailles afin que nul vestige de la ville ne demeure debout [...] »; « les parcs et les bois sacrés » ne furent pas seulement abattus : on les déracina « afin qu'une fois les racines extirpées, il ne subsiste qu'une solitude désertique et un sol stérile ». Quinte-Curce, VII, 5.
9. Campagne en Arie à la suite de la révolte de Satibarzanès	« Alexandre poursuivit avec acharnement dans toutes les directions tous ceux qui lui étaient indiqués comme ayant pris part à la révolte et absents de leur village en ce moment : il tua les uns (<i>apekteine</i>), réduisit les autres en esclavage (<i>èndrapodise</i>) ». Arrien, III, 25, 7.
10. Campagne de Sogdiane : après la prise de la capitale, Marakanda, affrontements sur les rives de l'Iaxarte (été 329)	Les barbares, après avoir attaqué les Macédoniens, « se réfugièrent dans une montagne hérissée de rochers et bordée partout de précipices. C'était une foule d'environ trente mille hommes. Alexandre marcha contre eux en emmenant avec lui ses troupes les plus légèrement armées [...]. Il s'empara de la position : [...] les uns furent taillés en pièces (<i>katekopèsan</i>) sur place par les Macédoniens, beaucoup d'autres périrent en se jetant du haut des rochers, de sorte que des trente mille qu'ils étaient, il n'en survécut pas plus que huit mille ». Arrien, III, 30, 10.

<p>11. Siègne de Gaza en Bactriane et des villes voisines (septembre 329)</p>	<p>« Suivant les instructions d'Alexandre, ils mirent tous les hommes à mort (<i>apekteinan</i>) et s'emparèrent des femmes, des enfants et autres biens à piller. De là, Alexandre mena [...] son armée contre la deuxième ville bâtie après celle-ci et s'en empara de la même manière et le même jour ; il traita les prisonniers de la même façon. Puis il marcha contre la troisième ville et l'enleva le lendemain au premier assaut ». Il est précisé que les habitants des alentours « essayèrent de fuir en masse de leur cité aussi vite qu'ils pouvaient mais se heurtèrent aux formations serrées de la cavalerie et la plupart furent massacrés (<i>katekopèsan hoi pleistoi autôn</i>) ». Arrien, IV, 2, 6.</p>
<p>12. Siègne de Cyropolis en Bactriane et des villes voisines (septembre 329)</p>	<p>« Ptolémée dit que les habitants se rendirent de leur propre gré mais Aristobule que, cette cité-là aussi, il la prit de vive force et fit tuer (<i>apekteine</i>) tous les habitants qu'il y trouva. Au contraire, Ptolémée dit qu'il répartit les hommes entre ses soldats et ordonna de les tenir enchaînés sous bonne garde jusqu'à ce qu'il quitte la région de façon à ne laisser en arrière aucun de ceux qui avaient fait défection ». Arrien, IV, 3-5.</p> <p>« Alexandre ordonne à Cratère d'assiéger Cyropolis. Pour lui, il s'empare, par le blocus, d'une autre ville de la même région ; au signal donné, on massacra toute la jeunesse et le reste passa au vainqueur à titre de butin de guerre. La ville fut détruite afin que l'exemple de son malheur contint les autres ». Puis il est question des Mémacènes qui attaquent de nuit, par surprise, des troupes d'Alexandre. Le roi assiége alors leur ville et, victorieux, la fait raser. Il est précisé, à propos de Cyropolis, qu'Alexandre avait décidé de « faire grâce à une ville qu'avait fondé Cyrus », mais « l'opiniâtreté des habitants l'enflamma de colère : aussi, la ville prise, donna-t-il l'ordre de la mettre à sac ». Quinte-Curce, VII, 6.</p>
<p>13. Retour en Sogdiane sur les rives de l'Iaxarte (octobre-novembre 329)</p>	<p>Voyant l'approche de l'armée macédonienne, Spitaménès et ses troupes s'enfuient après avoir assiégé Marakanda, occupée par une garnison d'Alexandre. Le roi</p>

<p>Prise du Roc-de-Sogdiane (327)</p>	<p>« suit les fuyards jusqu'au désert; de là, il fit demi-tour, ravagea la contrée et mit à mort (<i>ekteinen</i>) les barbares qui s'étaient réfugiés dans les forts parce qu'on lui avait signalé qu'eux aussi avaient pris part à l'attaque contre les Macédoniens ». Arrien, IV, 6, 3-5.</p> <p>Alexandre « donna l'ordre de mettre le feu sur les campagnes et de massacrer les jeunes gens ». Quinte-Curce, VII, 9.</p> <p>« Les femmes et les enfants de beaucoup de combattants furent pris en cet endroit, et en particulier la femme et les filles d'Oxyartès, dont l'une était en âge de se marier: elle s'appelait Roxane [...] ». Arrien IV, 19, 4.</p>
<p>14. Territoires des Aspasiens (Inde): siège d'une ville non identifiée (printemps 326)</p>	<p>Ayant attaqué « la première de ces villes qui se trouvait sur sa route, il mit en fuite les combattants: les uns périrent (<i>apothnèskousin</i>) dans leur fuite et ceux que les Macédoniens prirent vivants, ils les passèrent tous par les armes (<i>apokteinousin</i>) dans leur rage de voir Alexandre blessé par eux. Cependant, le plus grand nombre trouvèrent refuge dans les montagnes [...] ». Arrien, IV, 23, 3-5.</p> <p>Alexandre ordonna à ses troupes « de ne faire grâce à personne quand on aurait incendié les défenses de la ville assiégée. Pendant qu'il caracolait autour des murailles, une flèche l'atteignit. Il prit pourtant la ville; tous les habitants furent massacrés et la cruauté n'épargna même pas les demeures ». Quinte-Curce, VIII, 10.</p>
<p>15. Siège de la ville (Andaca?) tenue par le chef des Aspasiens (326)</p>	<p>« Quand les barbares eurent vent de l'approche d'Alexandre, ils mirent le feu à leur ville et s'enfuirent dans les montagnes. Les troupes d'Alexandre les poursuivirent jusqu'aux montagnes, et firent un grand massacre (<i>phonos polus</i>) des Barbares avant qu'ils ne leur échappent en gagnant des zones impraticables ». Arrien, IV, 24, 2.</p>
<p>16. Siège du rocher d'Aornos (327)</p>	<p>« Puis à un signal donné, se retournant contre les barbares en train d'évacuer, ils en tuèrent (<i>apekteinan</i>) un grand nombre durant leur fuite ». Arrien, IV, 30, 4.</p>

<p>17. Territoire des Assacéniens (Inde): siège de Massaga et attaque du camp des mercenaires indiens stationnés à l'extérieur de la ville avec femmes et enfants (automne 326)</p>	<p>« Il poursuivit les barbares [...], leur infligeant de lourdes pertes (<i>polun phonon</i>) [...] les mercenaires serrèrent les rangs et adoptèrent une formation circulaire, avec les femmes et les enfants au milieu, de manière à recevoir de pied ferme l'assaillant qui les enveloppait [...]. C'est que dans ce corps à corps où s'empoignaient les combattants, on mourait (<i>thanatôn</i>), on était blessé de mille façons diverses [...]. Comme il y avait beaucoup de blessés et un nombre considérable de morts, les femmes saisissaient les armes de ceux qui étaient tombés et combattaient avec leurs époux [...]. Mais à la fin, écrasés sous le nombre, tous furent taillés en pièces (<i>katakoptentes</i>) avec leurs femmes: ils préférèrent ainsi une mort glorieuse à un ignoble attachement à l'existence. Alexandre emmena avec lui la foule des hommes inaptes au service et des non-combattants, ainsi que les femmes survivantes: il confia leur surveillance à la cavalerie ». Diodore, XVII, 84, 1-6.</p> <p>Alexandre « fit massacrer (<i>katakoptei</i>) tous les Indiens qui se trouvaient à l'intérieur du cercle. Il prit la ville de vive force vu qu'elle était privée de ses défenseurs et fit prisonnières la mère et la fille d'Assacénus [...] ». Arrien, IV, 27, 4.</p> <p>Alexandre « surprit [les mercenaires] en marche et les fit tous massacrer (<i>apekteine</i>). C'est là comme une tâche sur la conduite militaire d'Alexandre qui, en toute autre occasion, fut loyale et digne d'un roi ». Plutarque, <i>Alexandre</i>, 59, 6-7.</p>
<p>18. Siège de Sangala (automne 326)</p>	<p>« Les Macédoniens [...] dressèrent des échelles d'assaut sur tout le pourtour et prirent la ville de force. Dix-sept mille Indiens périrent (<i>apothnèskousi</i>) pendant la prise de leur ville, plus de soixante-dix mille furent faits prisonniers ». Arrien, V, 24, 4-5.</p>
<p>19. Campagne sur le territoire des Cathéens (automne 326)</p>	<p>Les Indiens des environs, « pris de peur (car la nouvelle que Sangala avait été prise de vive force par Alexandre leur était déjà parvenue), abandonnèrent les villes et prirent la fuite. Quand il eut connaissance de leur fuite,</p>

	<p>Alexandre se lança à toute vitesse à leur poursuite ; mais la plupart d'entre eux ne purent être rattrapés [...]. Ceux qui avaient été laissés en arrière pendant la retraite parce qu'ils étaient faibles* (<i>astheneia</i>) furent cernés par la troupe et massacrés (<i>apethanon</i>), au nombre d'environ cinq cents». Arrien, V, 24, 6-7.</p> <p>* Traduction légèrement modifiée. Nous avons remplacé le terme de « malades » par « faibles » qui, compte tenu du contexte, semble plus approprié.</p>
<p>20. Dévastation du territoire des Agalassiens, siège de la capitale et d'une autre ville non identifiée (326)</p>	<p>« Les autres indigènes s'étaient rassemblés et vingt mille d'entre eux avaient trouvé refuge dans une grande ville : il s'en empara de vive force. Mais, comme les Indiens avaient dressé des barricades et combattaient vigoureusement du haut de leurs maisons, il perdit un nombre assez considérable de Macédoniens [...]. Sous l'effet de la colère, il mit le feu à la ville et brûla dans l'incendie la plupart des habitants (<i>tèn orgèn emprèsas tèn polin sugkatekause tous pleistous</i>). Les indigènes survivants, trois mille environ, étaient allés se réfugier dans la citadelle. Comme ils imploraient sa pitié avec des rameaux de suppliants, il les renvoya libres». Diodore, XVII, 96, 4-5.</p> <p>« On était parvenu dans la région où l'Hydaspe se mêle à l'Acésinès [...]. Alexandre descendit à terre [...]; il dévasta la région et prit la capitale par blocus. Quarante mille fantassins d'une autre nation l'attendaient sur la rive ; mais il traversa le fleuve et les mit en fuite : ils s'enferment dans leurs murs, qu'il prend d'assaut. On tua les adultes et on vendit les autres [...]. Ensuite il tenta l'assaut d'une autre ville [...] et il perdit nombre de Macédoniens. Mais comme il continuait le siège, les habitants, sans espoir de salut, mirent le feu à leurs demeures : voici les flammes qui les consomment, eux, leurs enfants et leurs épouses. Ils cherchaient à accroître l'incendie, et les Macédoniens à l'éteindre : combat d'un nouveau genre. Les indigènes détruisaient leur ville, les ennemis la défendaient : tant la guerre amène de contradictions dans le comportement naturel de l'homme ». Quinte-Curce, IX, 4, 6-7.</p>

<p>21. Territoire des Malles (novembre 326)</p>	<p>Alexandre pénétra sur le territoire des Malles « alors qu'ils ne s'y attendaient nullement, tua la majorité d'entre eux (<i>tous men pollous apekteinen</i>), sans même qu'ils essayent de résister, vu qu'ils étaient sans arme; les autres s'enfermèrent dans la ville dont il fit encercler le rempart par la cavalerie [...]. Ils se réfugièrent dans la citadelle [...]. La citadelle fut prise de force (<i>kata kratos</i>) et tous ceux qui s'y étaient réfugiés mis à mort (<i>apethanon</i>): ils étaient environ deux mille». Arrien, VI, 6, 3.</p> <p>Attaque d'autres villes par l'armée macédonienne: « Une fois arrivé à la ville vers laquelle il avait été envoyé, Perdicas la trouva déserte; mais ayant appris que ses habitants avaient fui peu auparavant, il s'élança à vive allure sur la trace des fugitifs; les fantassins armés à la légère le suivaient de toute la vitesse de leurs jambes. Les ayant rattrapés, il tua (<i>katekopsen</i>) tous ceux qui ne réussirent pas à lui échapper en se réfugiant dans les marais ». Arrien, VI, 6, 5-6.</p> <p>« Là il apprit que la plupart des Malles avaient déjà traversé; il fondit alors sur ceux qui étaient en train de traverser et en tua la plus grande partie (<i>diephtheire</i>) [...]. Puis, ayant lui-même franchi le fleuve [...], il se mit immédiatement à poursuivre ceux qui lui avaient échappé en retraitant: il en tua un grand nombre (<i>pollous men apekteinen</i>), en prit d'autres vivants, mais la plupart se réfugièrent dans un lieu élevé et fortifié ». Arrien, VI, 7, 1-2.</p> <p>Les unités de Pithon et de Démétrios « reçurent l'ordre, en effet, de longer la rive du fleuve et, s'ils tombaient sur des indiens réfugiés dans les nombreux bois qui bordaient le fleuve, de les tuer (<i>kteinen</i>) s'ils ne voulaient pas se rendre. Et effectivement, les troupes de Pithon et de Démétrios en trouvèrent beaucoup dans ces bois et les mirent à mort (<i>apekteinan</i>) ». Arrien, VI, 8, 3.</p>
<p>22. Siège d'une ville brahmane, où se sont réfugiés des Malles</p>	<p>« La citadelle était prise; certains Indiens mirent le feu à leurs maisons dans lesquelles ils furent pris et mis à mort (<i>apethnèskon</i>) mais la plupart moururent (<i>apethanon</i>)</p>

	<p>en combattant ; leurs pertes se montèrent à environ cinq mille au total. Peu furent pris vivants tant leur résistance fut opiniâtre ». Arrien, VI, 7-6.</p>
<p>23. Siègne de la capitale des Malles</p>	<p>« La ville fut prise de vive force et les Macédoniens sous l'effet de la colère que leur inspirait le sort du roi, massacraient (<i>anèroun</i>) tous ceux qu'ils rencontraient et la ville fut remplie de cadavres (<i>nekrôn eplèròsan</i>) ». Diodore, XVII, 99, 4.</p> <p>« Le premier monté se jeta du rempart dans la ville, là où ils voyaient leur roi étendu sur le sol, tous mêlant de gémissements leurs cris de guerre [...]. Alors les uns se mirent à tuer (<i>ekteinon</i>) tous les Indiens et ils les abattaient (<i>apekteinan</i>) tous sans épargner ni femmes ni enfants (<i>oude gunaika è paida hupeleiponto</i>) ». Arrien, VI, 10, 3-4 et 11, 1.</p> <p>Les Macédoniens « firent irruption dans la ville et ils massacrèrent les Indiens, plus nombreux à fuir qu'à oser se mesurer avec eux. On n'épargna ni vieillards, ni femmes, ni enfants : ils se figuraient que tout individu qu'ils rencontraient avait blessé leur roi ; enfin, l'anéantissement des ennemis apaisa leur légitime colère ». Quinte-Curce, IX, 5, 9.</p>
<p>24. Vallée de l'Indus (fin 326-début 325) : mise à sac des terres des rois Sambos et Musicanos</p>	<p>Face au soulèvement dans la vallée de l'Indus des rois Sambos et Musicanos, Alexandre « saccagea le royaume de Sambos et réduisit en esclavage (<i>exandrapodisamenos</i>) la population de la plupart des villes, qu'il détruisit de fond en comble, massacrant (<i>katèkopsè</i>) plus de quatre-vingt mille barbares ». Diodore, XVII, 102, 6.</p> <p>« Clitarque soutient que quatre-vingt mille Indiens furent massacrés dans cette région et que de nombreux prisonniers furent vendus à l'encan ». Quinte-Curce, IX, 8.</p> <p>« Au même moment Alexandre s'empara d'une autre ville qui avait fait défection et fit exécuter (<i>apekteinen</i>) les brahmanes parce qu'ils étaient à l'origine de la défection ». Arrien VI, 16, 5.</p>

<p>25. Campagne de Gédrosie (325). Mise à sac sur le territoire des Orites à la frontière de l'Oritide</p>	<p>« Ptolémée avait l'ordre de piller le littoral et Léonnat celui de dévaster l'intérieur tandis que lui-même [Alexandre] ravageait le pied des montagnes et les montagnes elles-mêmes; tout n'était que pillage, incendie et massacre (<i>pollôn phonôn</i>) puisqu'un immense territoire était ainsi ravagé dans un seul et même temps. C'est pourquoi les soldats eurent vite fait de s'emparer d'un abondant butin tandis que le nombre de morts (<i>anairethentôn sômatôn</i>) s'éleva à plusieurs dizaines de milliers. Terrifiées (<i>periphoboi</i>) par l'extermination (<i>apôleia</i>) de ces peuplades, toutes celles du voisinage firent auprès du roi acte de soumission ». Diodore, XVII, 104, 5-7.</p> <p>« Tous ceux d'entre eux [les Orites] qui résistèrent par les armes furent massacrés (<i>katekopèsan</i>) par la cavalerie et beaucoup furent pris vivants (<i>healôsân</i>) ». Arrien, VI, 21, 5.</p>
<p>26. Mises à sac sur le territoire des Cosséens à la suite de la mort d'Héphaestion (fin 324)</p>	<p>« Le deuil durait depuis un certain temps et Alexandre commençait à s'arracher à sa douleur [...]. Alors il lança une expédition contre les Cosséens, peuple belliqueux, voisin des Uxiens. Ces Cosséens sont des montagnards qui habitent des villages fortifiés [...]. Alexandre anéantit (<i>exeilen</i>) ce peuple [...] ». Arrien, VII, 15, 1-4.</p> <p>« Puis cherchant dans la guerre une diversion à sa douleur, il [Alexandre] partit, et se mettant à traquer des hommes comme à la chasse (<i>hôsper epithêran kai kunêgesion anthrôpôn</i>), il soumit la tribu des Cosséens et massacra (<i>aposphattôn</i>) tous ceux qui étaient en âge de porter les armes. On appela cela le sacrifice d'Héphaestion ». Plutarque, <i>Alexandre</i>, 72, 4.</p>

Tableau 2 – Vocabulaire associé au massacre

Termes associés au massacre	Lieu des opérations / occurrences par auteur
<p><i>Kteinô</i> / tuer</p> <p><i>Apokteinô</i> / tuer, faire périr, mettre ou condamner à mort, exécuter</p> <p><i>Katakeinô</i> / tuer, faire un carnage</p>	<p>Siège de Thèbes (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Uxiens (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Mardes (Plutarque)</p> <p>Campagne d’Arie (Arrien)</p> <p>Siège de Gaza en Bactriane et des villes voisines (Arrien)</p> <p>Siège de Cyropolis (Arrien)</p> <p>Opérations en Sogdiane, sur les rives de l’Iaxarte (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Aspasiens – siège d’une ville (Arrien)</p> <p>Siège du rocher d’Aornos (Arrien)</p> <p>Siège de Massaga (Plutarque)</p> <p>Campagnes contre les Malles (Arrien – 3 occurrences)</p> <p>Siège de la capitale des Malles (Arrien – 2 occurrences)</p> <p>Campagne sur le territoire de Sambos (Arrien)</p> <p>16 : 14 utilisations par Arrien, 2 par Plutarque</p>
<p><i>Thanatos</i> / mort</p> <p><i>Thnèskô</i> / <i>apothnèskô</i> / mourir, être tué</p>	<p>Siège de Tyr (Arrien)</p> <p>Siège de Gaza (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Uxiens (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Aspasiens (Arrien)</p> <p>Siège de Sangala (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Cathéens (Arrien : 2 occurrences)</p> <p>Campagne contre les Malles (Arrien)</p> <p>Siège d’une ville brahmane (Arrien)</p> <p>8 : 8 utilisations par Arrien</p>
<p><i>phonos</i> / meurtre, assassinat, mise à mort</p> <p><i>phoneuô</i> / tuer</p> <p><i>polus phonos</i> / meurtre en grand nombre, carnage</p>	<p>Siège de Thèbes (Diodore / Arrien)</p> <p>Siège de Tyr (Arrien)</p> <p>Siège de Persépolis (Diodore / Plutarque)</p> <p>Siège de la ville (Andaca?) tenue par le chef des Aspasiens (Arrien)</p> <p>Siège de Massaga (Diodore)</p>

	<p>Campagne de Gédrosie contre les Orites (Diodore)</p> <p>8 : 4 utilisations par Diodore, 3 par Arrien, 1 par Plutarque</p>
<p><i>koptô</i> / frapper un coup sec, tailler, trancher, hacher d'où frapper avec une arme, abattre, mettre en pièces</p> <p><i>katakoptô</i> / tuer, faire périr, détruire, mettre en pièces</p>	<p>Siège de Tyr (Diodore)</p> <p>Campagne de Sogdiane (Arrien)</p> <p>Siège de Gaza en Bactriane (Arrien)</p> <p>Siège de Massaga (Diodore / Arrien)</p> <p>Campagne contre les Malles (Arrien)</p> <p>Campagnes dans la vallée de l'Indus contre Sambos (Diodore)</p> <p>Campagne contre les Orites (Arrien)</p> <p>7 : 5 utilisations par Arrien, 2 par Diodore</p>
<p><i>haireô</i> / prendre, enlever, saisir</p> <p><i>anaireô</i> / détruire, faire périr un individu ou abattre, renverser, dévaster une cité, des maisons</p> <p><i>anastatos</i> / anéanti</p> <p><i>exaireô</i> / détruire complètement, arracher, enlever de terre, faire disparaître</p>	<p>Siège de Thèbes (Diodore : 2 occurrences)</p> <p>Siège de Massaga (Arrien)</p> <p>Siège de la capitale des Malles (Diodore)</p> <p>Campagne de Gédrosie contre les Orites (Diodore)</p> <p>Campagne contre les Cosséens (Arrien)</p> <p>6 : 4 utilisations par Diodore, 2 par Arrien</p>
<p><i>sphazô</i> / égorger</p> <p><i>sphagê</i> / <i>katasphazô</i> / <i>aposphazô</i> / le fait d'égorger (sacrifier) ou de massacrer quel que soit le mode opératoire</p>	<p>Siège de Thèbes (Arrien)</p> <p>Siège de Tyr (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Mardes (Diodore)</p> <p>Siège de Persépolis (Plutarque)</p> <p>Campagne contre les Cosséens (Plutarque)</p> <p>5 : 2 utilisations par Arrien, 2 par Plutarque, 1 par Diodore</p>
<p><i>ollumi</i> / <i>apollumi</i> / perdre, détruire, anéantir, ruiner / causer la perte pour des personnes, des communautés ou des lieux</p>	<p>Campagne sur le territoire des Uxiens (Arrien)</p> <p>Siège de la capitale des Malles (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Orites (Diodore)</p> <p>Campagne contre les Cosséens (Arrien)</p> <p>4 : 3 utilisations par Arrien, 1 par Diodore</p>
<p><i>phtheirô</i> / détruire, dévaster, ruiner, anéantir</p> <p><i>diaphtheirô</i></p> <p><i>kataphtheirô</i></p>	<p>Siège de Tyr (Arrien)</p> <p>Campagne contre les Malles (Arrien)</p> <p>2 : 2 utilisations par Arrien</p>

<i>oupheidomai</i> / ne pas épargner	Siège de Thèbes (Arrien)
<i>nekros</i> + <i>plèroô</i> / remplir de cadavres	Prise de la capitale des Malles (Diodore)

Tableau 3 – Asservissement / Mises en liberté

Asservissement	
1. Thèbes	<p>On exhortait les Thébains « à ne pas laisser leurs enfants et leurs parents (<i>tekna kai gunaikas kai goneis</i>) courrir le risque d'être réduits en esclavage, ni leur patrie (<i>tèn patriða</i>) succomber corps et biens sous les coups furieux des Macédoniens ». Diodore. XVII, 11, 5 ; « la ville entière était mise au pillage, les jeunes garçons (<i>paidiôn</i>) et les jeunes filles (<i>parthenôn</i>) entraînés avec violence (<i>helkomenôn</i>), tandis qu'ils invoquaient le nom de leur mère (<i>tès tekousès</i>) ! Bref, puisque l'on capturait des familles entières (<i>tais suggeneiais</i>), c'était l'esclavage (<i>andrapodismos</i>) général pour la cité » (13, 3) ; « Finalement, quand la nuit les surprit, les maisons avaient été pillées, les enfants (<i>tekna</i>), les femmes (<i>gunaikes</i>) et les vieillards (<i>gegèrakotes</i>) arrachés avec les pires sévices des sanctuaires où ils s'étaient réfugiés » (13, 6) ; « [...] on rassembla plus de trente mille prisonniers (<i>aichmalôta de sômata</i>) » (14, 1) ; le roi mit [...] « en vente les prisonniers de guerre (<i>aichmalôtous</i>) et réunit ainsi une somme de quatre cent quarante talents » (14, 4).</p> <p>Il « fit vendre (<i>apedoto</i>) les autres*, au nombre de trente mille ». Plutarque, <i>Alexandre</i>, 11, 6.</p> <p>* Ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en liberté. Voir aussi Élien, <i>Var. Hist.</i>, 13, 7.</p> <p>« Mais pour les Thébains [...], la prise de la ville, l'ampleur du massacre [...], l'asservissement total (<i>andrapodismos</i>) d'une cité [...], tout cela était sans invraisemblance attribué au courroux divin ». Arrien, I, 9, 6.</p> <p>« Les alliés qui avaient participé à l'action [...] décidèrent de raser la ville (<i>kataskapsai</i>) et de répartir son territoire</p>

	<p>entre eux, sauf les emplacements consacrés, de réduire en esclavage (<i>andrapodisai</i>) les enfants, les femmes et tous les Thébains survivants (<i>hupeileiponto</i>), sauf les prêtres, les prêtresses, les hôtes de Philippe et d'Alexandre, les proxènes des Macédoniens [...] ». Arrien, I, 9, 9-10.</p> <p>« Leur ville fut prise, pillée et complètement rasée (<i>kateskapse</i>). Au fond l'intention d'Alexandre était de frapper les Grecs par un si grand désastre dans l'espoir qu'ils prendraient peur et se tiendraient tranquille [...]. Mettant à part les prêtres, tous les hôtes des Macédoniens, les descendants de Pindare et ceux des Thébains qui avaient voté contre la défense, il fit vendre (<i>apedoto</i>) les autres, au nombre de trente mille ». Plutarque, <i>Alexandre</i>, 11, 10, 12.</p> <p>« Ils voyaient la cité des Thébains lamentablement effacée (<i>èphanismenèn</i>) d'entre les nations [...]. Ses habitants réduits de leur personne en esclavage (<i>exèndrapodismena</i>) ». Hypéride, VII <i>Oraison funèbre</i>, 17.</p>
2. Tyr	<p>« Le roi réduisit en esclavage les femmes et les enfants (<i>tekna men kai gunaikas exèndrapodisato</i>) et fit mettre en croix tous ceux qui avaient l'âge de porter les armes : leur nombre n'était pas inférieur à deux mille. On fit dans la ville un grand nombre de prisonniers de guerre (<i>aichmalôta</i>) car bien que la plus grande partie de la population eût été transférée à Carthage, plus de treize mille personnes avaient été néanmoins laissées sur place ». Diodore, XVII, 46, 3-5.</p> <p>« Il réduisit les autres [ceux auxquels il ne fit pas grâce] en esclavage (<i>allous èndrapodise</i>) et fit vendre quelques trente mille prisonniers*, tyriens et étrangers ». Arrien, II, 24, 4-5.</p> <p>* Le terme de prisonnier (<i>aichmalôtos</i>) n'apparaît pas dans le texte grec</p>
3. Gaza	<p>« Bien que leur ville fût déjà prise, les habitants de Gaza tenaient bon et continuaient à combattre : ils moururent tous à l'emplacement qui leur avait été assigné. Alexandre réduisit en esclavage (<i>exèndrapodisen</i>) les enfants (<i>paidas</i>) et les femmes (<i>gunaikas</i>). Il repeupla la ville avec des habitants du voisinage et l'utilisa comme place forte pour la guerre ». Arrien, II, 27, 7.</p>

4. Persépolis	Le « roi donna ordre à ses troupes d'épargner la personne et la parure des femmes ». Quinte-Curce, V, 6.
5. Campagne en Arie	Alexandre poursuit les habitants, « tua les uns, réduisit les autres en esclavage (<i>èndrapodise</i>) ». Arrien, III, 25, 7.
6. Gaza de Bactriane	<p>« Suivant les instructions d'Alexandre, ils mirent tous les hommes à mort (<i>apekteinan</i>) et s'emparèrent (<i>dièrpasa</i>) des femmes, des enfants et autres biens à piller. De là, Alexandre mena [...] son armée contre la deuxième ville bâtie après celle-ci et s'en empara de la même manière et le même jour ; il traita les prisonniers* (<i>tous halontas ta autaepraxen</i>) de la même façon. Puis il marcha contre la troisième ville et l'enleva le lendemain au premier assaut ». Arrien, IV, 2, 6.</p> <p>* Le terme d'<i>aichmalôtos</i> est absent. On peut traduire : il traita ceux qui furent pris de la même façon.</p>
7. Cyropolis	On « massacra toute la jeunesse et le reste passa au vainqueur à titre de butin de guerre ». Quinte-Curce, VII, 6.
8. Roc-de-Sogdiane	<p>« En ce qui concerne Roxane, il avait agi par amour car il l'avait trouvée belle et fraîche en la voyant dans un chœur de danse après un festin ; mais son mariage avec elle n'en parut pas moins approprié à ses desseins, car les barbares, mis en confiance par l'union du roi avec une des leurs, conçurent pour lui une affection extrême, d'autant plus qu'en cette occasion il montra la plus grande continence, même à l'égard de la seule femme qui l'eût soumis à son empire et qu'il ne voulut point la toucher avant de l'avoir légalement épousée ». Plutarque, <i>Alexandre</i>, 47, 7-8.</p> <p>« Les femmes et les enfants de beaucoup de combattants furent pris en cet endroit, et en particulier les femmes et les filles d'Oxyartès, dont l'une était en âge de se marier : elle s'appelait Roxane, et ceux qui ont fait campagne avec Alexandre disaient que c'était la plus belle femme qu'ils aient vue en Asie, après l'épouse de Darius et que dès qu'Alexandre la vit, il en tomba amoureux ; bien qu'amoureux d'elle, il ne voulut pas la violer en tant que captive de guerre mais considérait que l'épouser n'était pas pour lui déroger ». Arrien, IV, 19, 4-5.</p>

9. Massaga	<p>« Alexandre emmena avec lui la foule des hommes inaptes au service et des non-combattants (<i>ton te achreion kai anoplonochlou</i>) ainsi que les femmes survivantes (<i>gunaikôn tas upoleiphtheisas</i>) : il confia leur surveillance à la cavalerie ». Diodore, XVII, 84, 6.</p> <p>« Il fit prisonnières la mère et la fille d'Assacénus (<i>tèn mètera tèn Assakanou kai tèn paida elaben</i>) ». Arrien, IV, 27, 4.</p>
10. Sangala	<p>« Plus de soixante-dix mille (Indiens) furent faits prisonniers (<i>healôsân</i>)* ». Arrien, V, 24, 4-5.</p> <p>* « furent pris ».</p>
11. Territoire des Agalassiens	<p>« On tua les adultes et on vendit les autres ». Quinte-Curce, IX, 4.</p>
12. Territoire des Malles	<p>« Il poursuivit les Malles : il en tua un grand nombre, en prit d'autres vivants (<i>zôntaselaben</i>) ». Arrien, VI, 7, 1-2.</p>
13. Siège d'une ville brahmane où se sont réfugiés les Malles	<p>« La citadelle était prise ; certains Indiens mirent le feu à leurs maisons dans lesquelles ils furent pris et mis à mort (<i>apethnèskon</i>) mais la plupart moururent en combattant ; leurs pertes (<i>apethanon</i>) se montèrent à environ cinq mille au total. Peu furent pris vivants (<i>zôntes [...] elèphthèsan</i>) tant leur résistance fut opiniâtre ». Arrien, VI, 7-6.</p>
14. Royaume de Sambos	<p>« Il saccagea ensuite le royaume de Sambos et réduisit en esclavage (<i>exandrapodisamenos</i>) la population de la plupart des villes ». Diodore, XVII, 102, 6.</p> <p>« Quatre-vingt mille Indiens furent massacrés [...] et de nombreux prisonniers furent vendus à l'encan ». Quinte-Curce, IX, 8.</p>
15. Territoire des Orites	<p>« Tous ceux d'entre eux [les Orites] qui résistèrent par les armes furent massacrés par la cavalerie et beaucoup furent pris vivants (<i>zônteshealôsân</i>) » Arrien, VI, 21, 5.</p>
Mises en liberté	
1. Thèbes	<p>« Les prêtres, les hôtes des Macédoniens, les descendants de Pindare et ceux des Thébains qui avaient voté contre la défection » ne furent pas asservis. Plutarque, <i>Alexandre</i>, 11, 6. Voir aussi Arrien, I, 9, 9-10.</p> <p>« Les Thraces l'amènèrent [Timocléa] enchaînée devant Alexandre qui reconnut dès l'abord, à son air et à sa</p>

démarche, que c'était une femme distinguée et d'un grand courage car elle suivait sans trouble ni crainte ceux qui la conduisaient. Le roi lui demanda qui elle était. « Je suis, répondit-elle, la sœur de Théagènes qui a combattu contre Philippe pour la liberté de la Grèce, et qui est tombé à Chéronée, où il commandait en chef ». Alexandre admirant sa réponse et son acte, ordonna de la laisser partir libre avec ses enfants ». Plutarque, *Alexandre*, 12, 4-6.

« Lorsque les Macédoniens s'en aperçurent et retirèrent le cadavre [soldat tué au fond d'un puits par Timocléa], on venait de proclamer l'interdiction de tuer aucun Thébain. Aussi l'arrêtèrent-ils pour l'amener au roi et lui révéler ce qu'elle avait osé faire. Mais lui, remarquant dans l'expression de son visage, tout comme la gravité de sa démarche, de la majesté (*axiômatikon*) et de la noblesse (*gennaion*), il lui demanda d'abord qui elle était. Sans aucune frayeur et avec résolution elle lui dit : « Théagène était mon frère. Il est tombé à Chéronée, où il était général, en combattant contre vous pour la liberté de la Grèce, afin que nous n'ayons rien de tel à subir. Après les traitements indignes (*anaxia*) de notre race (*genous*) que nous avons subis, nous ne fuyons plus la mort. Car il vaut mieux sans doute ne pas vivre une seconde nuit, si tu ne dois pas les interdire ». Les plus tendres de l'assistance fondirent vraiment en larmes, mais Alexandre n'eut pas l'idée d'avoir pitié de la femme, pensant que son acte valait plus qu'un pardon et, admirant son mérite et ses paroles, malgré l'attaque bien vive qu'elle contenait contre lui, il enjoignit à ses officiers de veiller attentivement à ce qu'il ne se reproduisît plus de tels outrages (*hybrisma*) dans une maison illustre (*oikianendoxon*) et fit d'autre part relâcher Timocléa elle-même ainsi que tous les parents qu'on lui trouva ». Plutarque, *Sur la vertu des femmes*, 24 (= *Moralia*, 259 D-260 D).

« Le Thrace [...] se fit mener au puits qui était dans le jardin. Il y descendit et y chercha l'or et l'argent. Timocléa le voyant là, jeta sur lui des pierres, et fut si bien secondée par ses femmes, que le Thrace demeura sous le monceau.

	Les Macédoniens la prirent et la menèrent à Alexandre. Elle avoua le fait, mais elle soutint qu'elle avait eu raison de se venger du Thrace qui lui avait fait trop de violence. Alexandre, pénétré d'admiration, la renvoya libre, et lui accorda la liberté de tous ses parents». Polyen, <i>Stratagèmes</i> , VIII, 40 (trad. issue de Remacle)
2. Tyr	« À ceux des ennemis qui s'étaient réfugiés dans le sanctuaire d'Héraclès (il y avait parmi eux les magistrats de Tyr exerçant les plus hautes charges, le roi Azemilcos et quelques députés de Carthage [...]), à tous ceux-là Alexandre fit grâce». Arrien, II, 24, 4-5.
3. Territoire des Agalassiens	« Les indigènes survivants (<i>hupoleipomenôn</i>), trois mille environ, étaient allés se réfugier dans la citadelle. Comme ils imploraient sa pitié [...], il les renvoya libres». Diodore, XVII, 96, 4-5.
4. Campagne contre Patala	« Il envoya ses troupes les plus légères à la poursuite des fugitifs et quand certains d'entre eux eurent été pris, il les envoya en avant auprès des autres pour leur dire de n'avoir pas peur et de revenir; ils pourraient habiter leur ville et travailler les champs comme avant». Arrien, VI, 17, 6.